



Caisse centrale du Crédit Mutuel

Rapport annuel 2009



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Conseil d'administration | 1 |
| Rapport de gestion du Conseil d'administration | 2 |
| Contexte économique et financier | 2 |
| Activité du Crédit Mutuel en 2009 | 4 |
| La Caisse centrale du Crédit Mutuel en 2009 | 7 |
| Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2009 | 14 |
| Délégations données par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital | 21 |
| | |
| Comptes sociaux | 22 |
| Bilan au 31 décembre 2009 | 22 |
| Hors-bilan au 31 décembre 2009 | 23 |
| Compte de résultat au 31 décembre 2009 | 24 |
| | |
| Annexe aux comptes sociaux | 26 |
| Principes comptables et méthodes d'évaluation (Note 1) | 26 |
| Informations relatives au bilan, hors-bilan et compte de résultat (Note 2 à 38) | 30 |
| Résultats financiers, comptes sociaux des cinq derniers exercices | 49 |
| Filiales et participations au 31 décembre 2009 | 50 |
| | |
| Rapports des Commissaires aux comptes | 51 |
| Rapport général sur les comptes annuels | 51 |
| Rapport spécial sur les conventions réglementées | 53 |
| Rapport spécial relatif au paiement du dividende en actions | 54 |
| | |
| Résolutions | 55 |

CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 20 janvier 2010

Président

Etienne Pflimlin, Président de la Fédération Centre Est Europe

Vice-Présidents

Crédit Mutuel Arkéa, représenté par **Georges Coudray**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, représentée par **Alain Delsewieys**

Secrétaire

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie,
représentée par **Pascal Durand**

Administrateurs

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, représentée par **Eric Charpentier**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, représentée par **Christine Zanetti**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, représentée par **Jean-Luc Menet**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre, représentée par **François Duret**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou, représentée par **Bernard Flouriot**

Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole, représentée par **Ronan Le Moal**

Caisse Interfédérale du Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranée, représentée par **Michel Vieux**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel, représentée par **Roger Danguel**

Participent également au Conseil

Alain Fradin, Directeur général CCCM

Michel Lucas, Directeur général CNCM

Gilles Le Noc, Secrétaire Général

Philippe Coliaux, membre du Comité d'entreprise

Fabrice Fasoli, membre du Comité d'entreprise

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Une crise d'une ampleur sans précédent depuis un demi-siècle

Dans l'histoire économique, 2009 restera une année exceptionnelle en étant la première année de récession globale depuis 1945. Les premiers signes de sursaut de l'économie mondiale ne sont apparus qu'au printemps, avant que le rebond ne se généralise avec la sortie de récession des Etats-Unis et de la zone euro à l'été. Mais les moyennes annuelles de l'année 2009 portent la trace de cette phase de contraction exceptionnelle de l'activité qui a commencé dès la mi-2007 et s'est amplifiée fin 2008-début 2009, suite à la situation de quasi paralysie du système financier après la faillite de Lehman Brothers. La violence du mouvement tient aux effets amplificateurs de la mondialisation à travers les échanges internationaux et au fait que la crise a eu en grande partie pour origine un dysfonctionnement du système financier mondial. Le volume du commerce mondial s'est contracté de 13,5 %, un chiffre qui n'avait pas été observé depuis la Grande Dépression et le PIB mondial a reculé de 1 % en 2009. Néanmoins, la récession des Etats-Unis et de la zone euro contraste avec la forte croissance de la Chine qui a été un des premiers pays à donner des signes de reprise sous l'effet de la stimulation d'un plan de relance de grande ampleur. Le PIB chinois aurait progressé de 8,7 % en 2009 après 9 % en 2008. D'autres pays émergents, comme le Brésil, sont aussi sortis assez rapidement de la crise. Parmi les membres du G20, le Japon est le pays qui a subi la récession la plus profonde en 2009 (-5,3 %), à l'exception du Mexique. Le PIB américain, en moyenne, se serait contracté de 2,4 % et celui de la zone euro de près de 4 %. Si l'économie de la planète n'a pas sombré dans la dépression, cela est dû autant au plan de relance chinois ou à la croissance indienne qu'aux mesures d'aide prises dans les pays développés. Aussi, un nouvel ordre économique mondial est né à Pittsburgh en octobre dernier, améliorant la représentation des pays émergents afin d'assurer un développement planétaire aussi équilibré que possible.

L'Europe a réagi sans réelle concertation

Les différents pays européens, à mesure que la crise économique s'est approfondie, ont pris des mesures de soutien adaptées au profil de leur économie. La zone euro a retrouvé le chemin de la croissance au troisième trimestre 2009, même si celle-ci reste cependant mesurée (1,6 % l'an) et semble, pour le moment, davantage s'apparenter à un rebond technique qu'à une reprise solide. La consommation des ménages a été pénalisée par la dégradation du marché du travail malgré les mesures publiques de soutien au marché automobile, et le bas niveau d'utilisation des capacités de production a provoqué une forte contraction de l'investissement. La crise n'a pas atteint toutes les économies de la même façon. L'Allemagne, qui a subi de plein fouet l'effondrement du commerce mondial, est probablement le pays qui aura connu la récession la plus profonde, avec un recul du PIB de 5 % en 2009. L'Italie a connu une reprise de son industrie dès le troisième trimestre 2009, mais le taux de croissance du PIB sur l'ensemble de l'année devrait se contracter de 4,8 %. Le Royaume-Uni, dont l'activité est étroitement liée au secteur financier, a été l'un des derniers pays développés à sortir de la crise. L'heure est encore à la récession pour l'Espagne ou l'Irlande affectées par les bulles immobilières. Les pays d'Europe de l'Est, déjà très fragilisés en raison de leurs déséquilibres extérieurs, ont eux aussi été particulièrement touchés par la crise financière et bancaire, enregistrant un recul de leur PIB de plus de 8 %.

La France a connu une récession moins sévère que les autres pays européens

La France a enregistré en 2009 l'un des plus faibles reculs du PIB (-2,2 %) de l'ensemble des économies européennes. Cette particularité s'explique par un moindre recul des exportations que celui subi par les économies de la zone euro plus dépendantes des échanges internationaux, mais aussi par une baisse plus modérée des dépenses d'investissement et une plus forte résistance relative des dépenses de consommation des ménages. Cette meilleure résistance ne doit pas

masquer l'ampleur du recul de l'activité. Celui-ci est le plus fort observé au cours des soixante-dix dernières années. Le soutien apporté par certains programmes spécifiques du plan de relance adopté fin 2008 (prime à la casse en particulier) a permis un redressement de l'activité industrielle à partir du printemps, qui est resté sans effet sur l'évolution de l'emploi. A l'inverse, la diminution des dépenses en capital fixe et la vive correction à la baisse du niveau des stocks ont pesé tout au long de l'année sur l'évolution de l'activité. Toutefois, elles ont permis de réduire drastiquement les besoins de financement extérieur des entreprises. La faiblesse de l'inflation (0,9 % en glissement et 0,1 % en moyenne) a contribué à un gain de pouvoir d'achat de l'ordre de 2 %, permettant aux ménages dans un contexte d'attentisme de porter leur effort d'épargne à 16,5 % de leur revenu disponible brut en dépit d'un recul temporaire et inédit de la masse salariale versée aux ménages par le secteur marchand au premier semestre. Tant les particuliers que des sociétés non financières ont également amorcé un mouvement de désendettement. Pour circonscrire la crise économique, la France, comme les autres pays du G20, a fait le choix du déficit public, acceptant un taux approchant les 8,2 % du PIB. Cette dérive s'est traduite par un gonflement de la dette publique à plus de 77 % du PIB.

La grande récession a été évitée par l'activisme des politiques économiques, entraînant excès de liquidités et montée des déficits publics

L'étroite concertation internationale entre les acteurs de la politique économique n'a pas permis d'éviter la « Grande récession », mais d'échapper à la « Grande dépression ». Pour stimuler l'activité économique, les banques centrales ont considérablement abaissé les taux directeurs pour les ramener tout près de zéro. La Fed a maintenu l'objectif des Fed funds entre 0 et 0,25 % tout au long de l'année 2009. Le 9 janvier 2009, la Banque d'Angleterre a ramené son taux directeur à 1,5 %, un niveau inconnu en trois siècles d'existence de cette institution, avant d'abaisser de nouveau ce dernier à 0,5 % le 5 mars. La BCE a, de son côté, conservé le taux de refi à 1 % depuis le 13 mai 2009, refusant apparemment de pratiquer une politique de taux zéro, mais laissant l'eonia en deçà de ce seuil (0,35 % depuis juillet). Les banques centrales ont aussi utilisé des outils exceptionnels pour soutenir le système financier en l'abreuvant de liquidités. Par ailleurs, les coûts des plans de relance et des programmes de soutien au secteur financier ont mis entre parenthèse les dogmes de l'équilibre budgétaire. Entre 2007 et 2009, les déficits publics se sont creusés de près de sept points de PIB aux Etats-Unis à 10 % et de six points dans la zone euro à plus de 6 %. De même, la montée de la dette publique

est spectaculaire. Dans le cas de la zone euro, elle devrait croître au moins jusqu'en 2011, où elle atteindrait, en moyenne, 86,5 % du PIB, et encore bien davantage dans certains pays membres.

Les marchés financiers et de matières premières ont donné les premiers signes de reprise dès le début 2009

Les marchés de matières premières ont rebondi dès la fin 2008. Les prix du Brent ont doublé en l'espace de six mois, approchant 80 dollars le baril début décembre. Les prix des matières premières industrielles ont suivi un profil assez similaire, faisant preuve d'une fermeté constante tout au long de l'année. Seuls les marchés alimentaires ont montré plus d'hésitation. La hausse des cours a reflété le retour de la confiance des investisseurs dans un contexte d'abondance des liquidités. Par ailleurs, 2009 aura également vu le retour d'une tendance haussière sur les marchés boursiers. Toutefois, l'aspect général de l'évolution des places boursières courant 2009 a été une sorte de modération graduelle dans la reprise. La hausse des Bourses a été bien plus vive sur les places émergentes (+78,6 %), reflétant le dynamisme de ces économies au regard de celles des pays développés (+28,7 %). En un an, New York a gagné 19 %, Tokyo 16 %, Londres 35 %, Francfort 28 % et Paris 27 %. Avec le retour des investisseurs sur les places boursières, la volatilité des marchés s'est réduite.

Une normalisation des taux d'intérêt à trois mois et des rendements obligataires qui se maintiennent à un niveau relativement bas

Concernant les échéances les plus courtes, l'année 2009 aura été celle de la normalisation. Les taux à trois mois, après avoir atteint un pic autour de 5 % début octobre 2008, ont progressivement convergé vers les taux directeurs des banques centrales qui ont été maintenus à des niveaux historiquement bas tout au long de l'année. Les taux d'intérêt à long terme, après être tombés à un niveau anormalement bas fin 2008, ont eux connus une remontée à partir du début 2009, au fur et à mesure que les perspectives économiques semblaient s'éclaircir. Mais la seconde partie de l'année a plutôt été caractérisée par une certaine détente des rendements. Le creusement des déficits publics n'a pas déstabilisé les marchés obligataires. Les taux à dix ans américains ont fini l'année au niveau de 3,8 %, revenant à proximité de leur point haut en juin et les taux en zone euro ont clôturé 2009 à 3,5 %, contre 4 % au printemps. Les primes de risque entre emprunteurs privés et les titres publics se sont progressivement réduites, mais restent néanmoins supérieures au niveau qui prévalait avant la crise.

Un marché des changes parfois paradoxal

Dans la phase aigüe de la crise, le dollar a joué son rôle de valeur refuge. La parité euro-dollar est retombée à 1,25 début 2009, après un pic à près de 1,60 à l'été 2008. Mais ensuite, le dollar s'est affaibli à mesure que les signes de sortie de récession de l'économie américaine se multipliaient, engendrant une hausse de nombreuses monnaies, pénalisante pour les économies tentant de sortir de la crise. Le dollar a retrouvé en fin d'année la faveur des investisseurs, ces derniers anticipant probablement un resserrement plus précoce de la politique monétaire américaine. Par ailleurs, le yen s'est plutôt apprécié contre le dollar en 2009, terminant l'année à 93 yens. Enfin, la livre sterling a oscillé autour d'une horizontale contre l'euro courant 2009, après s'être fortement dépréciée en 2008. Pourtant, contrairement à la zone euro, l'économie britannique n'est sortie de récession qu'au quatrième trimestre 2009. Parmi les devises des pays émergents, le won coréen a connu des mouvements très marqués. Mais, en Asie, c'est surtout le retour de la stabilité du yuan contre le dollar qui a été le plus commenté. Les autorités monétaires ont mis fin à la tendance à l'appréciation graduelle de la monnaie chinoise, accentuant les distorsions de change contre les autres monnaies, notamment vis-à-vis de l'euro.

Les signes de détente du système bancaire se sont confirmés courant 2009

Le système bancaire, victime d'un blocage fin 2008, s'est progressivement déverrouillé courant 2009. Les banques de la zone euro, comme leurs homologues américaines ou anglaises, ont réussi à restaurer leur situation financière. L'assouplissement de la politique monétaire et les plans de soutien spécifiques adoptés par les gouvernements, mais aussi l'amélioration de la conjoncture économique et le redressement des marchés financiers ont largement contribué à restaurer la rentabilité des banques qui ont fait également des efforts pour maîtriser leurs coûts. Les taux attractifs du crédit n'ont pas suffi à soutenir la demande du secteur privé qui a augmenté de 1,8 % en 2009 même si les prêts aux ménages ont confirmé leur reprise en décembre.

Le traité de Lisbonne

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1er décembre 2009 marque le début d'une nouvelle ère pour l'Union européenne, en améliorant le fonctionnement de l'Europe élargie. La lutte contre le chômage va être le premier test posé à la nouvelle Europe et à sa nouvelle gouvernance. Par ailleurs, la zone euro, qui a fêté en 2009 son dixième anniversaire, va devoir restaurer la crédibilité budgétaire d'au moins la moitié des seize pays de la zone.

En 2010 retour d'une croissance positive ?

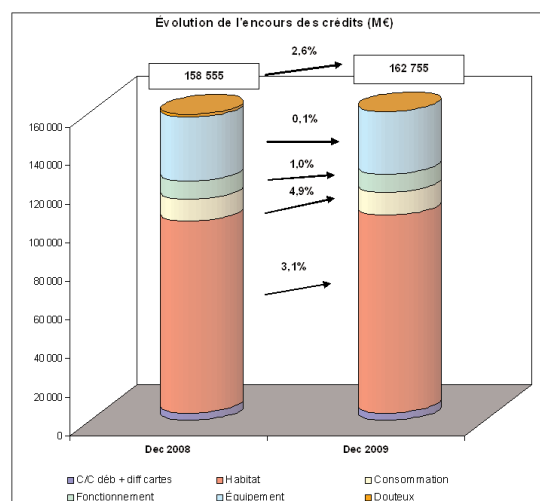
La planète peut espérer renouer avec une croissance proche de 4 %, mais cette reprise reste fragile et largement dépendante de la date de sortie des dispositifs de crise mis en place et de la reprise du crédit. Ces incertitudes sur les développements à venir ont conduit les marchés à devenir plus hésitants à partir de septembre, mais cela pourrait néanmoins n'être qu'une pause dans un mouvement qui devrait rester ascendant courant 2010. En France, le lancement du grand emprunt pour financer les investissements d'avenir devrait renforcer la croissance.

ACTIVITÉ DU CRÉDIT MUTUEL EN 2009

L'analyse ci-après porte sur le **périmètre bancaire du Crédit Mutuel**, correspondant au périmètre réglementaire des différentes fédérations régionales auquel s'ajoutent les filiales bancaires des groupes Centre Est Europe (CM5), Arkéa et Nord Europe. Les données du périmètre groupe Crédit Mutuel seront commentées dans le rapport annuel national du groupe Crédit Mutuel.

CRÉDITS : une production en recul sur un an mais en hausse au 4ème trimestre

La production cumulée de crédit, fortement impactée par un début d'année très difficile lié à la crise financière et économique, recule de -15,2% à 31,4 Md€. Cependant, la dynamique constatée au dernier trimestre a permis d'enregistrer une croissance des encours de +2,6 % sur un an, à 162,8 Md€. Cette croissance est supérieure à celle du marché des crédits des banques qui s'est, elle, contractée de -0,7% (à fin décembre 2009). Par conséquent, la part de marché du Crédit Mutuel en France par rapport aux crédits des banques s'est appréciée de +0,34 point et s'est établie à 10,06% (à fin décembre 2009).

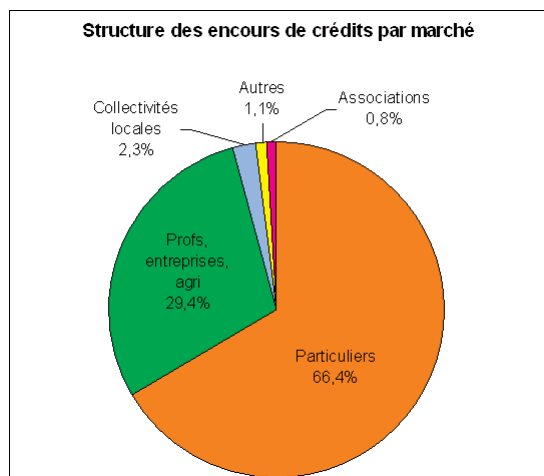


A l'exception des crédits à la consommation, les autres catégories sont touchées par la baisse :

- La production des crédits à l'habitat a reculé de -24,5% à 15,2 Md€ en 2009. Globalement, le coût élevé du refinancement (pénalisant le taux clientèle), la prudence des acquéreurs au cours de l'année 2009 et un marché immobilier ralenti ont pénalisé la progression des crédits habitat. Cependant, le dernier trimestre affiche des perspectives encourageantes avec une production en hausse de 17% par rapport au 4ème trimestre 2008, dopée par des taux clientèle inférieurs à 4%. L'encours des crédits à l'habitat a progressé de 3,1% à 102,5 Md€.

- En 2009, le marché du crédit à la consommation (périmètre ASF) a enregistré une chute de la production de 13,3%. La baisse de la demande, l'environnement économique incertain et le futur projet de loi sur les crédits renouvelables sont les principales causes de ce recul. Dans ce marché difficile, le Crédit Mutuel a réussi à conserver sa place et a augmenté sa production de +1,8% à 6,7 Md€ grâce principalement aux crédits à la consommation classique – hors revolving - (+3,5% à 5,8 Md€). L'encours des crédits à la consommation a ainsi gagné 4,9% à 11,8 Md€.

- Pour les crédits d'équipement et de fonctionnement, la production cumulée de crédit recule de -7,7% à 9,5 Md€. Le ralentissement de l'économie (limitant les besoins en fonds de roulement des entreprises) et l'attentisme de certaines entreprises ont eu pour conséquence la réduction de ce type de financement. L'encours global de ces crédits se stabilise à 42,8 Md€ (+0,3%).

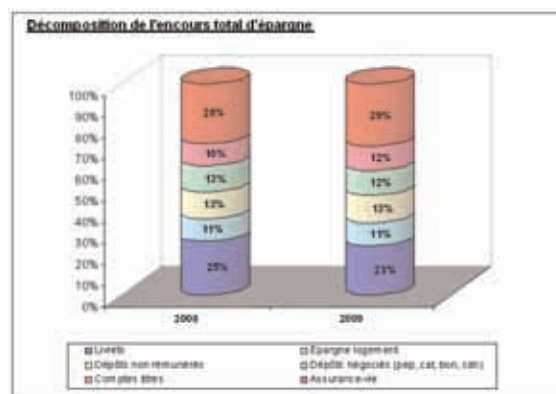
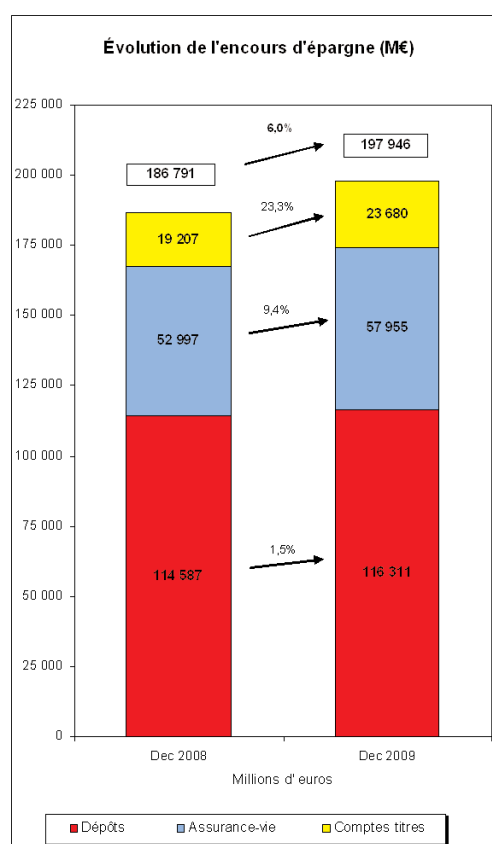


Les encours de créances douteuses brutes ont enregistré une croissance importante de +24,1% en 2009, atteignant 4,0 Md€ en fin d'année. Avec 2,4%, le taux d'encours douteux a progressé de 0,4 point sur un an.

ÉPARGNE : un niveau global de collecte en baisse dans un contexte favorable à l'épargne financière

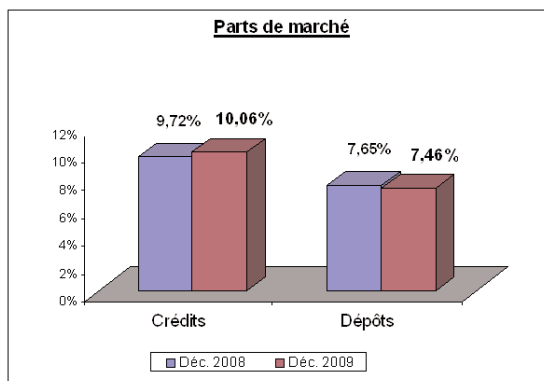
Avec 5,5 Md€, le Crédit Mutuel a enregistré un recul de -30,6% de la collecte totale d'épargne en 2009, fortement pénalisée par les flux négatifs enregistrés sur les dépôts sur livrets et les CDN, et ce malgré la collecte (et la valorisation) en épargne financière.

L'encours global d'épargne a progressé de +6,0% à 197,9 Md€ (après +2,5% en 2008 et +7,7% en 2007), dynamisé par les comptes titres (+23,3% – porté par un effet valorisation très favorable en 2009 par rapport à 2008) et par l'assurance-vie (+9,4%). Désormais, ces derniers représentent respectivement 12% et 29% de l'encours total (contre 10% et 28% un an plus tôt).



Les dépôts

L'activité en dépôts clientèle pâtit de la faiblesse des taux réglementés (niveau le plus bas depuis 20 ans à 1,25% depuis août 2009), ainsi que de la banalisation du livret A. En effet, la collecte cumulée en dépôts est limitée à 263 M€ en 2009, ramenant la progression de leur encours à +1,5% (contre +6,9% en 2008) avec 116,3 Md€. La part de marché en France des dépôts (hors TCN) du Crédit Mutuel perd en conséquence 0,19 point à 7,46% à fin décembre 2009.



Les livrets réglementés ont tiré vers le bas cette performance, principalement le livret bleu (ancien) avec un flux négatif de -3,1 Md€, pour 864 M€ de collecte sur le nouveau livret A, soit -2,25 Md€ pour le total « livrets bleu/livrets A ». Cependant, parmi les dépôts sur livrets, la collecte sur les livrets ordinaires progresse de +4,8% à près d'un milliard d'euros.

Les certificats de dépôts clientèle ont également pesé sur l'activité avec une décollecte de - 2,7 Md€.

A l'inverse, après plusieurs années de décollecte, l'épargne-logement affiche un flux cumulé positif sur l'année, de 530 M€ contre -2,2 Md€, bénéficiant d'un rendement honorable dans le contexte (2,50% hors prime d'Etat).

En outre, la collecte en dépôts négociés demeure stable à 1,9 Md€, et celle des dépôts non rémunérés est en très forte augmentation (2,58 Md€ après 0,17 Md€).

L'épargne hors-bilan

L'activité profite du redémarrage de l'assurance-vie et du regain des marchés financiers. De ce fait, la collecte cumulée en épargne financière a progressé aussi bien sur l'assurance-vie que sur les comptes titres, respectivement multipliée par 2,4 à 2,9 Md€, et en hausse de +69% à 2,3 Md€. Au global, la collecte atteint 5,2 Md€.

L'assurance-vie a en effet bénéficié d'un environnement favorable cette année, grâce à un fort différentiel de

rendement par rapport aux produits d'épargne liquide et un positionnement peu risqué. Par ailleurs, des emprunts obligataires éligibles à l'assurance-vie ont été émis en cours d'année par la BFCM et le CM Arkéa.

Les comptes titres enregistrent une collecte record (2,3 Md€), quasi-exclusivement liée aux OPCVM de trésorerie (1,4 Md€) et aux emprunts obligataires (954 M€ – en hausse de +44% sur l'année, dont 663 M€ sur des emprunts émis par des entités du groupe).

ACTIVITE IARD : un recul d'activité pour la deuxième année consécutive

Pour la deuxième année consécutive, l'activité assurance IARD a reculé (-7,6% en 2009 avec 1 606 milliers de nouveaux contrats, après -2,3% en 2008), malgré le dynamisme généré par la campagne commerciale « Temps fort Bancassurance 2009 » du mois de juin.

A fin décembre 2009, un recul d'activité est constaté sur toutes les branches :

- l' « automobile » baisse fortement (avec près de 30 000 affaires nouvelles de moins soit -10%) et plus particulièrement les « autres auto » (-13,6% contre -9,2% pour les « quatre roues »). Toutefois, en montant, ce recul d'activité s'observe surtout pour les « quatre roues » dont le chiffre d'affaires est en retrait de -9,1 M€ (-8,1%)

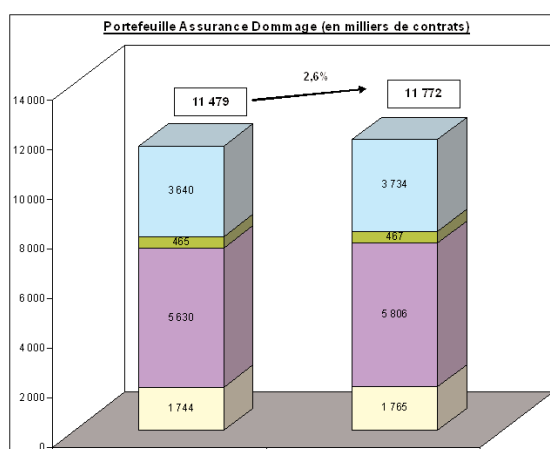
- la branche «Incendie Risques Divers» est également en recul sur l'exercice avec 71 200 nouveaux contrats de moins (-8,6%) et un chiffre d'affaires en diminution de -5 M€ (-8,2%). L'« assurance cartes » est principalement concernée (-37 300 nouveaux contrats soit -8,4%), ainsi que la « multi-risques habitation » (-28 700 nouveaux contrats soit -9,8%).

- concernant la « prévoyance santé », malgré une baisse en volume (soit -5,5% avec -5 300 contrats nouveaux), le chiffre d'affaires s'accroît quant à lui sur l'année de +1,2 M€ (+2,2%) grâce à la montée en gamme et en prix des produits.

- la « prévoyance décès » enregistre près de 26 milliers de contrats en moins en 2009 (-5%), même si le chiffre d'affaires progresse de +1,3 M€ (+4,1%).

A fin 2009, le stock de contrats progresse de +2,6% à 11,8 millions (après +4,2% l'an dernier), soit un chiffre d'affaires total de 1,9 Md€ (+3,9% en 2009 après +4,2% l'an dernier). Ce ralentissement se constate également auprès de l'ensemble des sociétés d'assurances (+1% de cotisations - source FFSA en

janvier 2010). Sur le marché des particuliers, l'activité s'est accrue de +2%, dont +0,5% pour l'assurance auto (+1,5% pour le Crédit Mutuel) et +4,5% pour la multi-risques habitation (+6% pour le Crédit Mutuel).



LA CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL EN 2009

Activités de marché

Environnement de taux

Encore placée sous le signe de la crise, l'année 2009 a connu une évolution inverse de l'année 2008, le catastrophisme des premiers mois étant suivi d'un apaisement spectaculaire dès la fin du printemps.

Aux Etats-Unis, tous les indicateurs économiques sont passés progressivement du rouge à l'orange, voire au vert, grâce au soutien massif des politiques budgétaire et monétaire mais aussi au maintien d'une croissance forte dans les pays émergents. D'un rythme mensuel de quelque 700.000 destructions d'emplois non agricoles au premier trimestre, le marché du travail est ainsi arrivé à une quasi stabilisation en fin d'année, avec un taux de chômage plafonnant autour de 10%. Dans le secteur du logement, les mises en chantier et permis de construire ont certes reculé, mais les ventes ont mieux résisté que prévu, et on a même observé en toute fin d'année un frémissement à la hausse du prix moyen en glissement annuel, malgré l'impact des ventes forcées consécutives à des saisies. L'industrie a sans doute affiché le redressement le plus sensible en cours d'exercice, et le phénomène ne saurait être imputé à la prime à la casse dans l'automobile, cette dernière ayant joué sur le seul mois de juillet. Dopée par l'effort de reconstitution des stocks depuis l'été dernier, la croissance du PIB a accéléré de façon surprenante pour atteindre 5,7% en rythme annualisé à l'automne. Si elle a maintenu sa politique de taux zéro tout au long de l'année (le taux

des Fed funds évolue entre 0 et 0,25% depuis le 16 décembre 2008), la Fed a pu amorcer à l'automne la levée prudente des mesures non conventionnelles de soutien à l'économie ; ainsi les accords de swap de change avec les principales banques centrales n'ont-ils pas été reconduits, pas plus que les programmes d'achat de valeurs du Trésor et de papier hypothécaire des agences para-étatiques. De leur côté, les grandes banques de Wall Street ont choisi de rembourser par anticipation le Trésor, afin d'envoyer un signal de solidité aux marchés... et de recouvrer une plus grande liberté de gestion. Le redressement de la Bourse de New York n'a guère pesé sur les rendements à long terme, les emprunts d'Etat bénéficiant toujours de leur rôle de valeur refuge ultime dans un contexte encore fragile.

Dans la zone euro, la BCE a poursuivi l'assouplissement de sa politique monétaire, avant de mettre en place des mesures quantitatives de soutien à l'activité. Le taux de refinancement a ainsi été ramené par paliers de 2,50% à 1,00% au mois de mai, ce dernier niveau constituant un plancher historique. Parallèlement, la banque centrale a largement ouvert les critères d'éligibilité à ses opérations, afin que les établissements puissent trouver plus facilement les liquidités nécessaires. L'horizon d'intervention de la BCE a été étendu à un an à compter du mois de juin, et le premier appel d'offres sur cette durée a abouti à l'injection de pas moins de 442 milliards d'euros sur les marchés ! Comme la Fed, la BCE a lancé un programme d'achat de papier, portant sur 60 milliards de covered bonds ; le compartiment des titres sécurisés a trouvé là le stimulant attendu, et les émetteurs en ont profité pour revenir en masse sur le marché au second semestre, à des conditions de marge beaucoup plus favorables. Après le plongeon du premier trimestre, la croissance de la zone euro a entamé un redressement laborieux dès le deuxième trimestre, avec des situations très disparates selon les pays (à l'exception de l'Irlande, le nord de la zone a mieux réagi que le sud) ; les données provisoires relatives au quatrième trimestre font même apparaître une progression symbolique du PIB (+0,1%).

Activité avec les Caisses fédérales

Dans le cadre du mandat de délégation des activités de marché de la CCCM à la BFCM, le service aux Caisses fédérales a été maintenu de façon transparente. Sur les marchés, la CCCM n'apparaît plus que comme émetteur de titres de créances négociables et emprunteur en dépôt ; tout le reste de son activité est désormais accompli en interne au sein du groupe Crédit Mutuel.

Caisse de Refinancement de l'Habitat

La CCCM a représenté 8 Groupes régionaux auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat à l'occasion des

émissions obligataires réalisées par cette dernière pendant l'année 2009. Après l'effondrement dû à la quasi fermeture du marché obligataire au plus fort de la crise (chute de Lehman Brothers en septembre 2008), le volume de refinancement obtenu en 2009 a rebondi de 371 à 820 millions d'euros (hors opérations de collatéral), tout près du record de 2007 (936 millions).

Organisation administrative et Contrôle des risques

Organisation administrative

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel assure la gestion du back office des opérations de la Caisse Centrale depuis le 1er septembre 2002 et celle des opérations de front office depuis le 1er janvier 2005.

La sous-traitance des activités comptables est mise en place depuis décembre 2006, la CCCM conservant la gestion des immobilisations et des frais généraux avec le règlement des fournisseurs à l'aide des nouveaux outils mis à disposition par le système informatique.

Contrôle de gestion et des risques

Le Contrôle de Gestion procède à l'analyse des résultats économiques par activité, à l'évaluation des résultats prévisionnels et au suivi des évolutions des grandes masses du bilan.

Le suivi des différents risques de marché est réalisé par le middle office de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Contrôle interne

Conformément au règlement 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, la Caisse centrale a adapté son système de contrôle en séparant les fonctions de contrôle permanent, de contrôle périodique et de conformité, ces deux derniers étant assurés par délégation par les services de la Confédération nationale du Crédit Mutuel.

De même, la CCCM a délégué aux services de la CNCM la responsabilité du contrôle des services d'investissement et de la déontologie, dans le cadre des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces fonctions visent un triple objectif :

- s'assurer du respect des procédures internes et réglementations en vigueur,
- promouvoir le développement de nouvelles procédures afin de maîtriser et mesurer les risques,
- s'assurer de la correcte information des dirigeants et en rendre compte aux autorités.

Risques interbancaires

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel a en charge l'analyse, la notation interne et le suivi des risques interbancaires du groupe CM-CIC (service Information Financière Contreparties-IFC).

Depuis octobre 2008, le Groupe CM-CIC est autorisé par la Commission Bancaire à utiliser l'approche Notations Internes Fondation pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur le portefeuille banques.

Les notations internes de toutes les banques contreparties sont révisées en totalité au moins deux fois par an. Cette revue systématique est un élément important du processus d'évaluation et de maîtrise des risques ; elle s'ajoute au suivi quotidien et à un système d'alertes pour assurer la meilleure adéquation possible entre le niveau des limites groupe en vigueur et la qualité de signature des contreparties.

Bien qu'une remontée sensible des résultats ait été observée en 2009 pour plusieurs grandes banques de notre portefeuille (en grande partie grâce à une amélioration des revenus de la BFI au 1er semestre), l'environnement sur le marché du crédit reste tendu et devrait encore peser lourdement sur les résultats en 2010.

Si un début de reprise économique a été constaté au 2nd semestre 2009 sur la zone OCDE, de nombreuses incertitudes demeurent sur la pérennité de cette reprise, l'hypothèse d'un scénario économique en W étant encore d'actualité, notamment au regard des tensions particulièrement fortes caractérisant certains pays.

Sur le plan des risques de crédit, le pic des défaillances n'est probablement pas encore atteint si l'on considère qu'un décalage d'au moins un an est généralement observé entre, d'une part, le point le plus bas du cycle économique (a priori mi-2009) et, d'autre part, le nombre de faillites d'entreprises, le taux de chômage et - par suite - le taux de créances douteuses.

Certains systèmes bancaires sont davantage concernés par une hausse sensible des taux d'encours douteux, notamment l'Espagne, l'Irlande (marché du crédit immobilier en crise), les Etats-Unis (où des tensions persistent dans les secteurs du crédit immobilier commercial et du crédit à la consommation) et d'autres pays fragilisés par un environnement économique dégradé : Grèce, Italie, Portugal et certains pays des PECO (notamment les pays baltes).

Les mesures de soutien mises en places par la plupart des gouvernements de l'OCDE, sous forme d'aides au refinancement, d'injections de capital, et de structures

de « defeasance » ou de garantie d'actifs (notamment en Irlande, au R-U, aux USA et en Allemagne), ont permis de transférer les risques des banques systémiques vers les souverains. Le coût du soutien du système bancaire couplé à un environnement économique difficile pourrait cependant peser sur la qualité de signature de certains états dont les moyens financiers apparaissent limités.

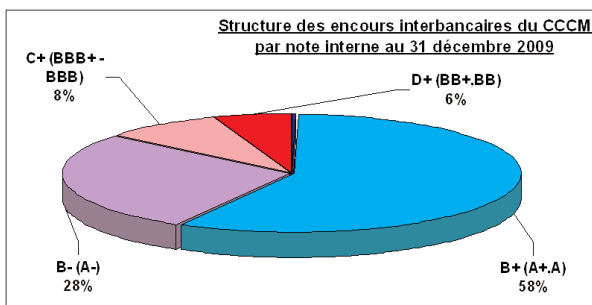
Le soutien apporté aux banques n'est, en tout cas, pas sans contrepartie puisque la plupart des établissements ayant bénéficié d'une importante recapitalisation ont suspendu les paiements de coupons sur leurs titres hybrides, sous la pression de la Commission Européenne. A l'exception de quelques cas au R-U (Bradford & Bingley, Northern Rock) et en Irlande (Anglo-Irish Bank), les suspensions de coupons ont toutefois été limitées aux titres hybrides qui, sur le plan contractuel, autorisent ce type de mesure.

Dans ce contexte, le nombre d'alertes et de dégradations de notes internes et/ou de statuts a été important sur l'ensemble de l'année, ce qui a entraîné la révision à la baisse de nombreuses autorisations, notamment sur les secteurs bancaires jugés sensibles.

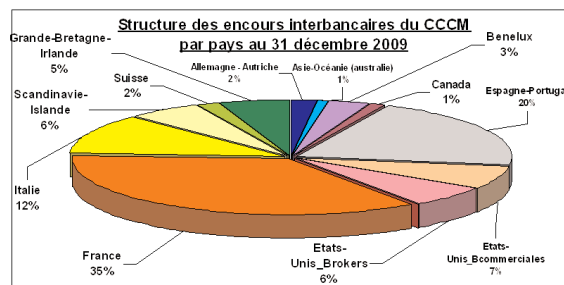
Les perspectives 2010 restent négatives pour la plupart des secteurs bancaires étudiés, en raison d'une charge de risque qui se maintiendra à un niveau élevé et des dépréciations résiduelles sur actifs structurés. La qualité de signature des plus grandes banques devrait cependant rester satisfaisante compte tenu du soutien anticipé des autorités dans les principaux pays de l'OCDE. La prise en compte de ce dernier critère a, du reste, été renforcée dans la grille de cotation banque, qui a été modifiée début 2010 selon les procédures en vigueur.

La structure des engagements interbancaires de la Caisse Centrale par note interne a sensiblement évolué en 2009, avec une réduction de la part des encours notés en équivalent externe AA/AAA, ce qui découle des dégradations de notes effectuées sur la période.

Malgré tout, la structure des engagements bancaires de la CCCM reste de bonne qualité au 31/12/09, avec 86% des notes internes équivalant à la catégorie A+/A/A-chez les agences.



Le caractère prudent des expositions interbancaires de la Caisse Centrale se retrouve également au niveau de la répartition par pays, le secteur bancaire français représentant 35% des encours à fin 2009. Les expositions sur la zone ibérique (20% du total) sont concentrées sur les banques les plus solides, Banco Santander et BBVA.



Risques crédits clientèle

La CCCM n'a pas vocation à faire des opérations de crédit sauf circonstance exceptionnelle. Un crédit a été accordé pour compte du groupe (Stabiporc pour un encours de 11,1 M€).

Risques de taux

Concernant ses opérations de marché, la CCCM utilise un dispositif sous-traité à la BFCM.

A titre d'exemple, sur la base des données au 31 décembre 2009, une hausse des taux de 100 points de base entraînerait une baisse du PNB de l'ordre de 1,1 million d'euros sachant que la limite est fixée à 2 millions d'euros.

En matière de risque de taux, aucun dépassement n'est observé au cours de l'année.

Par ailleurs, la CCCM dispose d'un outil de calcul global des marges permettant de mesurer la sensibilité des résultats à une modification des taux de marché.

Risques de liquidité

Le suivi du risque de liquidité de la CCCM est sous-traité à la BFCM.

Par ailleurs, la liquidité des groupes régionaux, gérée à leur niveau, est garantie par la CCCM qui centralise à ce titre 2% des dépôts clientèle.

Autres risques

Compte tenu de son activité, la CCCM n'est pas concernée par le risque d'intermédiation des prestataires de services d'investissement, ni par le risque de change.

Suivi des participations

Dans le cadre du suivi financier des participations de la Caisse centrale, une synthèse annuelle est réalisée en septembre par le Contrôle de gestion de la CCCM.

Données sociales

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel et la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, bien que juridiquement distinctes l'une de l'autre, sont étroitement liées et constituent une entité commune et une unité économique et sociale dénommée le troisième degré du Crédit Mutuel.

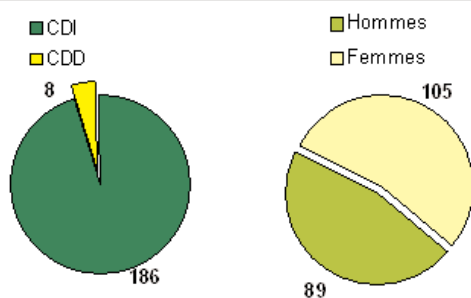
Dans le domaine des Relations Sociales, les deux structures ont le même Comité d'Entreprise et le même règlement intérieur ; les accords d'entreprise, d'intéressement et de participation s'appliquent à l'ensemble des salariés du troisième degré.

En conséquence, pour être pertinente, l'analyse de la politique sociale doit prendre en compte l'ensemble du troisième degré, et non pas seulement un seul des deux organismes qui le constituent.

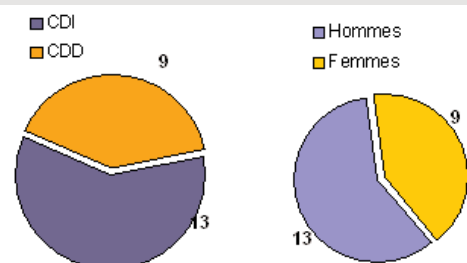
Ainsi, les données sociales présentées ci-après concernent l'ensemble du troisième degré (CCCM et CNCM).

Effectif total et embauches

L'effectif total du 3ème Degré au 31/12/2009 est de 194 salariés avec la répartition suivante :



En 2009 le nombre d'embauches s'élève à 22.



Temps de travail et absentéisme

Un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail au 3ème degré a été signé le 29 avril 1999. Au 31 décembre 2009, 7 salariés (7 femmes) travaillent

à temps partiel au sein du 3ème degré.

En 2009, le taux d'absentéisme est de 4,1 %.

Rémunération – intéressement – participation

La rémunération théorique brute moyenne des effectifs payés au 31 décembre 2009 s'élève à 56 213€. Sa progression est de 2,7 % par rapport à 2008, dont + 0,7 % pour les hommes et + 4,6 % pour les femmes.

Les salariés du 3ème degré bénéficient d'un accord de participation et d'intéressement, signés le 2 juin 2008.

En 2009, l'enveloppe d'intéressement versée au 3ème degré représente 11 % de la masse salariale de référence.

Relations professionnelles

Les instances représentatives sont régulièrement réunies et consultées (12 réunions du Comité d'Entreprise ont eu lieu en 2009).

La formation professionnelle

En 2008, la part de la masse salariale affectée à la formation professionnelle s'élève à 3,75 %, soit 386 212 € (données 2009 non encore disponibles).

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes prévues par la réglementation en vigueur.

Compte tenu de l'exposition au risque de la Caisse centrale, le règlement du CRC 2002-03 a pour unique conséquence un complément d'information donné dans l'annexe.

L'avis CNC n°2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » modifiant le règlement CRB 90-01 a été appliqué à compter du 1er juillet 2008 du fait la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux survenue au troisième trimestre 2008.

Les articles L 441-6-1 et D 441-4 du code de commerce font obligation, à compter de l'exercice 2009, de donner une ventilation des dettes fournisseurs en fin d'exercice. L'encours des dettes fournisseurs de la CCCM au 31 décembre 2009 s'établit à 1 091 K€ à moins de 30 jours et représente deux factures émises par la Confédération. Il n'y a pas de dettes fournisseurs échues. Le montant global des factures non encore parvenues enregistré en charges à payer s'élève à 6 243 K€.

Informations sur les résultats et les fonds propres

Résultats

Le total du bilan de la Caisse centrale s'élève à 10 235 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 17 028 millions au 31 décembre 2008.

Le produit net bancaire s'établit à 62,5 millions d'euros pour 52,9 millions au 31 décembre 2008.

Le résultat net comptable atteint 36,1 millions d'euros en 2009 pour 6,3 millions en 2008.

Fonds propres

Le capital s'élève à 120,8 millions d'euros et les fonds propres à 341,4 millions avant incorporation du résultat et y compris le fonds pour risques bancaires généraux.

Analyse des résultats et de la situation financière

Avant impôts et éléments exceptionnels, le résultat d'exploitation est bénéficiaire à 49,8 M€.

Les activités de gestion de trésorerie contribuent pour 32,9 M€, en augmentation de 22,5 M€. La marge générée sur la gestion à terme s'est cumulée aux reprises de provisions sur les portefeuilles obligataire pour compte propre et OPCVM. Ces reprises sont induites par l'amélioration de la confiance accordée aux contreparties émettrices.

Le résultat de la gestion des comptes 2% atteint 18,3 M€, en hausse de 1,2 M€ du fait de la progression des encours.

Les activités non financières (solidarité et participations) dégagent un résultat de 7,9 M€, soit une diminution de 5,5 M€ due aux moindres dividendes exceptionnels perçus en 2009 par rapport à 2008 au titre de la participation dans CMCP.

Le résultat du fonds de roulement est en diminution de 8,5 M€ pour atteindre 3,1 M€.

Les frais généraux à 13,7 M€ apparaissent en hausse de 2,9 M€. Cela est dû essentiellement aux commissions payées à la BFCM qui avaient été réduites en 2008, compte-tenu des résultats dégagés. A contrario, les refacturations payées principalement à la CNCM sont en diminution de 1,9 M€.

Enfin, le coût du risque enregistre une reprise de provision suite à la vente des titres Lehman Brothers.

Des transferts de titres ont été opérés en date du 1^{er} juillet 2008 en application de l'avis CNC n°2008-19 du 8 décembre 2008. Des obligations ont été transférées de titres de placement en titres d'investissement pour un montant de 241 millions. Ces titres étaient en moins-value latente de 21,8 millions au 31 décembre 2008, et l'impact de ces transferts a été de 18 millions sur le compte de résultat de l'exercice 2008, avant effets d'impôts.

Au 31 décembre 2009, ces titres sont en moins-value latente de 3,3 millions. Si les titres n'avaient pas été transférés en titres d'investissement, un produit de 18,5M€ aurait été constaté en 2009, sous forme de reprise de provision.

Les ratios de la CCCM traduisent une situation financière et d'endettement satisfaisante au regard des exigences réglementaires.

Evènements importants intervenus depuis la date de clôture

Néant

Affectation du résultat et distribution d'intérêts

Le Conseil d'administration constate que les excédents de l'exercice 2009 s'élèvent à 36 136 333,81 euros et propose à l'Assemblée générale de répartir ces excédents auxquels s'ajoute le report à nouveau de 56 250,41 euros, soit un bénéfice distribuable de 36 192 584,22 euros, comme suit :

| | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Intérêts sur actions A anciennes | 2 223 723,68 euros |
| Intérêts sur actions A nouvelles | 48 683,12 euros |
| Intérêts sur actions B anciennes | 2 127 876,86 euros |
| Total des intérêts distribués | 4 400 283,66 euros |
| Réserve facultative | 31 700 000,00 euros |
| Report à nouveau | 92 300,56 euros |
| Total du bénéfice distribuable | 36 192 584,22 euros |

| Ratios | 2009 | 2008 | Norme réglementaire |
|--------------------------|---------|---------|---------------------|
| Ratio de solvabilité | 19,00 % | 13,19 % | 8 % |
| Coefficient de liquidité | 222 % | 388 % | 100% |

Il sera ainsi attribué :

Pour les actions de catégorie A :

- à chacune des actions ordinaires de catégorie A anciennes, un intérêt de 2,96 euros par titre;
- à chacune des actions ordinaires de catégorie A nouvelles, un intérêt de 1,48 euro par titre.

Pour les actions de catégorie B :

- à chacune des actions de catégorie B anciennes, un intérêt de 0,53 euro par titre ;

La totalité des intérêts distribués aux actions A et B est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de

l'article 158-3 du Code général des impôts.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale qu'il soit donné à chaque sociétaire, conformément à l'article 31 des statuts, une option globale entre le paiement de l'intérêt attribué aux actions A en numéraire ou en actions.

Conformément à la loi, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividende par actions au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

| Exercices | Dividendes distribués intégralement éligibles à l'abattement* |
|---------------------|--|
| 2006 | |
| Actions A anciennes | 3,08 |
| Actions A nouvelles | 1,54 |
| Actions B anciennes | 0,28 |
| 2007 | |
| Actions A anciennes | 3,47 |
| Actions A nouvelles | 1,74 |
| Actions B anciennes | 0,33 |
| 2008 | |
| Actions A anciennes | 3,42 |
| Actions A nouvelles | 1,71 |
| Actions B anciennes | 0,48 |

* Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2009, à 120 822 197,50 euros divisé en 784 152 actions A de 76 euros et 4 014 862 actions B de 15,25 euros.

Au 31 décembre 2009, les détenteurs d'une part significative du capital social en actions de catégorie A étaient les suivants :

| | % |
|---|--------------|
| | de détention |
| • Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 40,00 % |
| • Crédit Mutuel ARKEA | 21,61 % |
| • Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest | 9,10 % |
| • Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe | 8,86 % |
| • Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan | 6,77 % |
| • Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie | 6,29 % |

Actions A

Une augmentation de 2 499 944 euros a été réalisée en 2009 suite à l'option retenue par les sociétaires pour le paiement des intérêts statutaires en actions A, portant le nombre d'actions à 784 152 actions A.

Cette possibilité d'option sera reconduite au titre de l'intérêt statutaire de l'exercice 2010.

Informations relatives aux participations

Au cours de l'exercice écoulé, le portefeuille de participations et parts dans les entreprises liées de la CCCM a diminué de 7,2 M€ du fait du remboursement au 1er janvier 2009 par la CFCEM de Toulouse de tous les titres de participation que la CCCM détenait dans son capital pour 9,6 M€.

Les autres principaux mouvements concernent la C.R.H. (+3,4 M€ de souscription par conversion d'emprunts subordonnés et -1,2 M€ de cession) et le C.I.C. (+0,4 M€ de paiement de dividendes en actions). La CCCM a également souscrit le 30 novembre 2009 au capital de la société de gestion du FCDE c'est-à-dire le Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises pour 24 K€.

Par ailleurs, la CCCM a souscrit au FCDE à hauteur de 5 M€ qui ne rentrent pas dans les titres de participation

puisqu'il s'agit d'un placement dans un FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques).

Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient de participation au capital social au 31 décembre 2009.

Perspectives 2010

L'activité de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, principalement réalisée avec les entités du groupe, devrait s'établir dans la continuité pour ce qui concerne les activités de placement-refinancement et de garant de la liquidité.

Liste des mandats et fonctions

Les renseignements relatifs à la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L225-102-1 du Code de Commerce, sont donnés en annexe.

Délégations données dans le domaine des augmentations de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du code de commerce, est joint en annexe. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (article L 225-100 al. 7 du code de commerce).

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS
EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2009
(article L 225-102-1 du Code de Commerce)**

Monsieur Etienne PFLIMLIN

Président du Conseil d'administration

est également :

Président du Conseil d'administration :

- Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel
- Le Monde Entreprises
- Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg "Esplanade".

Président du Conseil de surveillance :

- Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique
- Crédit Industriel et Commercial
- Editions Coprur
- SODEREC
- Société Alsacienne de Publications « L'Alsace ».

Membre du Conseil d'administration :

- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

- Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »
- FIMALAC.

Membre du Conseil de surveillance :

- Journal Le Monde SA
- Le Monde et Partenaires Associés SAS
- Société Editrice du Monde.

Représentant permanent :

- de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (au Conseil de Surveillance de CM-CIC AM)
- de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (au Comité de Direction d'Euro Information, au Conseil d'Administration de Sofédis)
- du CIC (au Conseil d'Administration de CIC Est, de la Société Bordelaise du CIC, de la Banque Scalbert Dupont-CIN, du Crédit Industriel de l'Ouest)

Monsieur Alain FRADIN

Directeur général

est également :

Président-directeur général :

- CM-CIC Bail
- CIC Migrations.

Président du conseil d'administration :

- Le Républicain Lorrain
- Groupe Républicain Lorrain Communication.

Président du conseil de surveillance :

- CIC-Iberbanco.

Vice-Président du Directoire :

- Crédit Industriel et Commercial.

Directeur général :

- Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane
- Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sud-Est
- Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est.

Directeur général adjoint :

- Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFCMCEE)

Membre du conseil d'administration - Membre du Bureau :

- Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Membre du conseil d'administration :

- Boréal
- CM-CIC Titres
- Groupe Sofémo

- Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France.
- Membre du comité de direction :
- Euro-Information
- Bischenberg.

Membre du conseil de surveillance :

- GIE CM-CIC Services
- Eurafic Information
- Citicorp Deutschland GmbH
- Citicorp Management AG
- Citibank Privatkunden AG
- Cofidis SA
- Cofidis Participations.

Représentant permanent :

- de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (Vice-Président au Conseil d'Administration de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)
- de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est (au Conseil d'Administration de ACM Vie)
- de CIC Participations (au Conseil d'Administration de : CIC Banque BSD-CIN, CIC Banque CIO-BRO)
- du Groupement des Assurances du Crédit Mutuel (au Conseil d'Administration de Sérénis Vie)

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre - Est Europe

Vice - Président du Conseil d'administration

est également :

Membre du Conseil d'administration :

- Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM
- Assurances du Crédit Mutuel Vie SA
- Crédit Mutuel Paiements Electroniques - CMPE
- Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Membre du Comité de direction :

- Euro Information.

Membre du Conseil de Surveillance :

- CM-CIC AM.

Gérant :

- SC Gestion des parts du Crédit Mutuel dans le journal l'Alsace
- SCI Tréflière
- CM-CIC Foncière.

Crédit Mutuel Arkea

Vice - Président du Conseil d'administration

est également :

Membre du Conseil d'administration :

- Acta Voyages
- Ataraxia
- Bail Entreprises
- Banque Privée Européenne Bretagne Jeunes
- Entreprises
- CEOI BIE
- Cie Financière de la rue Meyerbeer
- Coopérative Immobilière de Bretagne
- Crédit Mutuel Arkea Covered Bonds
- Crédit Mutuel Cartes de Paiements - CMCP
- Crédit Mutuel Paiements Electroniques - CMPE
- Espacil Habitat
- Europim
- Financo
- SA d'HLM Armorique Habitat
- SA d'HLM Aiguillon Construction
- SA d'HLM Aiguillon Résidence BCP

- SA d'HLM Op'accession 35
- SA d'HLM Les Foyers
- Sté Coopérative de Production HLM « Le Toit Girondin »
- Novélia
- Sobrepar
- Sodelem
- Suravenir Assurances
- SAS SIBE Participations
- SEMAEB
- SEM EADM
- SADIV (Ile et Vilaine)
- Société d'Aménagement du Finistère
- SOPAB de Brest
- SEM Sotraval (traitement et valorisation des déchets de la région brestoise)
- SEM de Fouesnant
- SEMTCAR (Rennes)
- SEM Sellor

- SEM du TSCP de Brest
- SEM Espace Entreprises
- SEM PI (SEM Immobilière de la ville de Brest)
- SEM Brest Métropole Aménagement
- Soderec
- SAS P1G
- Synergie Finance
- Tourisme Ocean
- UFG Rem.

Membre du Conseil de Surveillance :

- BCME
- Procapital Federal Finance Banque

- Foncière Investissement
- Fortuneo.

Administrateur Unique :

- du GIE Groupement Informatique du Crédit Mutuel (GICM)

Censeur :

- SEM ARMOR
- SEM BA
- SEM Dinan Expansion
- SEM Rennes Cité Médias « TV Rennes 35 »
- SEM Territoires à Rennes.

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Membre du Conseil d'administration

est également :

Président :

- Bischenberg
- CM-CIC Agence Immobilière.

Vice-Président :

- Crédit Mutuel Paiements Electroniques - CMPE.

Membre du Conseil d'administration :

- Assurances du Crédit Mutuel IARD SA
- Assurances du Crédit Mutuel Vie SA
- Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM
- Banque de Tunisie
- Boréal
- Caisse de Refinancement de l'Habitat
- CM-CIC Aménagement Foncier
- CM-CIC Covered Bonds
- CM CIC Epargne Salariale
- CM-CIC Securities
- CM-CIC Participations Immobilière
- Crédit Mutuel Habitat Gestion
- CM-CIC SCPI Gestion
- Crédit Mutuel Cartes de Paiements - CMCP
- Critel
- Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Groupe SOFEMO
- Institut Lorrain de Participations
- SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace
- SEM Action 70
- SEM CAEB
- SEM CALEO
- SEM Euro Moselle Développement

- SEM Forbach Sud
- SEM Micropolis
- SEM Nautiland
- SEM Patinoire Les Pins
- SEM Semibi - Biesheim
- Sibar
- Société Fermière de la Maison de l'Alsace
- Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »
- SOFEDIS
- UES Pact Arim
- Ventadour Investissement

Membre du Comité de direction :

- Euro Information
- Euro Protection Surveillance
- Euro TVS
- Euro Information Direct Service.

Membre du Conseil de surveillance :

- Batigère
- Crédit Industriel et Commercial
- CM-CIC AM
- SEM Mulhouse Expo
- SCPI Finance Habitat 1
- SCPI Finance Habitat 2
- SODEREC
- STET.

Censeur :

- Safer d'Alsace
- SEM E Puissance 3.

Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole

Membre du Conseil d'administration

Aucun mandat.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou

Membre du Conseil d'administration

est également :

Membre du Conseil d'administration :

- Synergie Finance
- Assurances du Crédit Mutuel IARD SA
- Assurances du Crédit Mutuel Vie Mutuelle
- Anjou Amorçage
- Anjou Initiative
- Euro P3C
- GIE CMA
- GIEMAT
- Multifinancière de l'Anjou SA
- SAEM Angers Parc Expo
- Bail Entreprises
- C.I.C.M.
- SARA
- SEM Anjou Développement Economique
- SEML Agglo Environnement
- IDCE (Institut pour le Développement du Conseil d'Entreprise)

- Angers 7
- Fondation ProGrefe.

Membre du Comité de Direction :

- Euro Information.

Membre du Conseil de surveillance :

- Crédit Mutuel Habitat 3
- SODELEM

Gérant :

- SNC Thiers immobilier.
- SARL Atlancourtage
- SCI Plantagenêts.
- CMA Immobilier.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre

Membre du Conseil d'administration

est également :

Membre du Conseil d'administration :

- ACM IARD
- CLOE
- Synergie Finance
- UFG-REM.

- Euro Information Production
- SODELEM
- SODEREC.
- ACM Vie Sam

Membre du Conseil de surveillance :

- Centre Capital Développement
- Euro Information

Censeur :

- SAFER du Centre.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire – Atlantique et du Centre – Ouest

Membre du Conseil d'administration

est également :

Président :

- ATARAXIA.

Membre du Conseil d'administration :

- Crédit Mutuel Paiements Electroniques - CMPE
- Crédit Mutuel Cartes de Paiement - CMCP
- Assurances du Crédit Mutuel IARD
- Assurances du Crédit Mutuel VIE SA
- Demeures et Tradition
- Domocentre
- Espace Domicile
- CM CIC Epargne Salariale
- Filaction
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Institut de Participations de l'Ouest
- La Nantaise d'Habitations
- Atlantique Habitations
- La Maison Familiale
- Poitou Charentes Energies Renouvelables
- Swiss Life Prévoyance et Santé
- Synergie Finance
- Nantes Gestion Equipement
- Loire Océan Développement
- SEMSOR
- SIREN
- SONADEV
- SORVACEM
- UFG REM
- Valegro Carbone Renouvelable.

Membre du Conseil de surveillance :

- BCME
- SODELEM
- SODEREC
- SELACO
- SURAVENIR.

Membre du Comité de direction :

- Euro Information
- Euro GDS
- SIBE Participation.

Gérant :

- Société Immobilière du Vivier
- SELACOFI
- SCI des Antons

Censeur :

- SEM Deux Sèvres Aménagement
- Energies Nouvelles et Economie d'Energie 44

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine –Anjou, Basse-Normandie

Membre du Conseil d'administration

est également :

Président du Conseil d'administration :

- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine - Anjou - Normandie.

Membre du Conseil d'administration :

- Bail entreprises
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Assurances du Crédit Mutuel IARD SA
- Crédit Mutuel Paiements Electroniques-CMPE
- CM-CIC Epargne Salariale
- Mayenne Logis - Groupe CIL 53
- Logis Familial Mayennais - Groupe CIL 53
- SAS Volney Développement
- GIE CLOE Services.

- Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Membre du Comité de direction :

- Euro Information.
- SIBE Participation.

Membre du Conseil de surveillance :

- SODEREC
- SODELEM.

Gérant :

- SIDEL SNC.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Membre du Conseil d'administration

est également :

Membre du Conseil d'administration :

- ACM IARD
- ACMN IARD
- ACMN Vie
- Artois Développement
- Bail Immo Nord
- Crédit Mutuel Nord Europe Belgium
- Crédit Mutuel Paiement Electroniques - CMPE
- CMNE Moyen Terme
- G.A.C.M.
- S.N.P.
- Société France Nord de Télésurveillance
- Gravelines Gestion Equipement
- La Pérennité
- L'Immobilière du C.M.N.
- Société d'Exploitation de Lille Grand Palais
- Multi Europlacement
- SOFIMPAR
- SAGACOM
- Société pour l'Immobilier d'Entreprise de l'Aisne
- Nord Europe Life Luxembourg.

- I.L.C. Pôle Technologique
- UFG Alteram
- UFG -LFP France
- UFG PIERRE
- UFG REM
- Multihabitation
- Multihabitation 3
- Nord Europe Assurances.

Censeur :

- Fonds Régional de Garantie du Nord Pas de Calais
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Flandres Artois
- LOSC.

Membre du Conseil de surveillance :

- BCMNE
- Champagne Ardenne Croissance
- Groupe UFG

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan

Membre du Conseil d'administration

est également :

Président :

- LLD Participations.

Membre du Conseil d'administration :

- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Assurances du Crédit Mutuel IARD
- Bail Entreprises
- C.M.A.R OCEAN
- Crédit Mutuel Cartes de Paiement-CMCP
- Crédit Mutuel Paiements Electroniques-CMPE
- Financo Sofemo
- CM CIC Epargne salariale
- Océan Participations
- ORYON
- S.E.M.I.S.
- S.E.M. Vie
- SAEM PFIS
- CM Oblig Court Terme
- SICAV Patrimoine Retraite
- Synergie Finance
- Tourisme Océan
- SAEML Vendée Images
- Vendée Logement.
- SICA Concept Océan
- SAS Volney Développement.

Membre du Comité de direction :

- SIBE Participation.

Membre du Conseil de surveillance :

- Auto Euro Location
- CM-CIC AM
- S.E.M.I.E.
- Sodelem.

Gérant :

- SODELEM Services.
- CMO Immobilier.

Censeur :

- Deux Sèvres Aménagement
- SEMDAS
- SEM Patrimoniale 17
- SEM St Hilaire Développement
- Vendée Expansion.

Caisse Interfédérale du Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranée

Membre du Conseil d'administration

est également :

Membre du Conseil d'administration :

- Financo

- Sodelem.

Membre du Conseil de surveillance :

- CM CIC AM

**DÉLÉGATIONS DONNÉES
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées
par l'Assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine
des augmentations de capital au cours de l'exercice en cours (art L 225-100 al. 7)

| |
|--|
| <i>Délégations accordées par l'Assemblée générale</i> |
| Assemblée générale du 8 septembre 1999 Emission d'actions B en fonction des augmentations de capital de Crédit Logement Développement |
| <i>Utilisations faites par le Conseil d'administration</i> |
| Aucune |

COMPTES SOCIAUX

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009 (EN MILLIONS D'EUROS)

| ACTIF | Notes | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| Caisse, Banques centrales, C.C.P. | | 204,1 | 178,0 |
| Effets publics et assimilés | 2 | 688,0 | 977,1 |
| Créances sur les établissements de crédit | 3 | 6 070,8 | 9 493,8 |
| Opérations avec la clientèle | 4 | 12,6 | 13,5 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 5 | 3 076,2 | 6 161,1 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 6 | 25,2 | 16,7 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 7 | 92,7 | 90,9 |
| Parts dans les entreprises liées | 8 | 52,3 | 61,3 |
| Opérations de crédit-bail et assimilées | | | |
| Immobilisations incorporelles | 9 | | |
| Immobilisations corporelles | 10 | 3,8 | 4,0 |
| Capital souscrit non versé | | | |
| Actions propres | | | |
| Autres actifs | 11 | 0,7 | 12,1 |
| Comptes de régularisation | 12 | 8,5 | 19,8 |
| Total de l'actif | | 10 234,9 | 17 028,3 |

| PASSIF | Notes | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| Banques centrales, C.C.P. | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 13 | 6 728,7 | 10 970,7 |
| Opérations avec la clientèle | 14 | 13,8 | 9,9 |
| Dettes représentées par un titre | 15 | 3 029,0 | 5 635,3 |
| Autres passifs | 11 | 20,2 | 0,4 |
| Comptes de régularisation | 12 | 54,6 | 57,7 |
| Provisions | 16 | 11,0 | 10,9 |
| Dettes subordonnées | | | |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 17 | 41,1 | 41,1 |
| Capitaux propres | 17 | 336,5 | 302,3 |
| - Capital souscrit | | 120,8 | 118,3 |
| - Primes d'émission | | | |
| - Réserves | | 177,0 | 175,1 |
| - Ecart de réévaluation | | | |
| - Provisions réglementées | | 2,5 | 2,5 |
| - Report à nouveau | | 0,1 | 0,1 |
| - Résultat de l'exercice | | 36,1 | 6,3 |
| Total du passif | | 10 234,9 | 17 028,3 |

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009 (EN MILLIONS D'EUROS)

| | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|--|------------|------------|
| Engagements reçus | | |
| Engagements de financement | | |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 1 246,1 | 453,9 |
| Engagements de garantie | | |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | | |
| Engagements sur titres | | |
| Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise | | |
| Autres engagements reçus | | |
| Engagements donnés | | |
| Engagements de financement | | |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | 404,0 | 254,0 |
| Engagements en faveur de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | | |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit | 130,9 | 164,7 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 550,4 | 630,0 |
| Engagements sur titres | | |
| Titres acquis avec faculté de reprise | | |
| Autres engagements donnés | | |

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009 (EN MILLIONS D'EUROS)

| | Notes | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|--|-------|---------------|---------------|
| + Intérêts et produits assimilés | 24 | 331,7 | 609,1 |
| + Intérêts et charges assimilées | 24 | - 293,4 | - 564,3 |
| + Revenus des titres à revenu variable | 25 | 8,0 | 16,7 |
| + Commissions (produits) | 26 | | 0,5 |
| + Commissions (charges) | 26 | - 0,4 | - 0,4 |
| +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 27 | | - 0,0 |
| +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 28 | 15,2 | - 10,2 |
| + Autres produits d'exploitation bancaire | 29 | 1,4 | 1,5 |
| + Autres charges d'exploitation bancaire | 29 | 0,0 | 0,0 |
| Produit Net Bancaire | | 62,5 | 52,9 |
| + Charges de personnel | 30 | - 2,7 | - 2,4 |
| + Autres charges administratives | | - 10,8 | - 8,2 |
| + Dotations aux amortissements | | - 0,2 | - 0,2 |
| Charges de fonctionnement | | - 13,7 | - 10,8 |
| Résultat Brut d'Exploitation | | 48,8 | 42,1 |

| | Notes | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|--|-------|------------------|------------------|
| + Coût du risque | 31 | 1,0 | - 46,4 |
| Résultat d'Exploitation | | 49,8 | - 4,3 |
| +/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 32 | 0,5 | 0,2 |
| Résultat Courant | | 50,3 | - 4,1 |
| +/- Résultat exceptionnel | 33 | | 3,7 |
| + Impôts sur les bénéfices | 34 | - 14,2 | 6,8 |
| +/- Dotations/reprises de FRBG | | | |
| +/- Dotations/reprises aux provisions réglementées | | 0,0 | - 0,1 |
| Résultat Net | | 36,1 | 6,3 |

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX 2009

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national du Crédit Mutuel, est affiliée à la Confédération nationale du Crédit Mutuel.

Etablissement de crédit doté du statut de Société Coopérative Anonyme à Capital Variable, son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Certaines lignes des états financiers sont présentées dans l'annexe en détaillant la part des opérations avec le réseau lorsqu'elles présentent un caractère significatif. Il s'agit d'opérations réalisées avec les Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

NOTE 1

Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRBF 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2004-16 ET CRC 2005-04.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 17 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2009.

Crédits

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.

Déclassement des créances

En application du règlement CRC 2002-03, les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client ou par le groupe auquel appartient le client ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et

ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe CM-CIC.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

La CCCM ne présente pas d'encours douteux au niveau de ses crédits.

Dépréciation des pertes probables avérées

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les encours de crédit de la CCCM ne présentant de preuve objective de dépréciation, il n'y a pas de provision enregistrée dans les comptes de la CCCM au 31 décembre 2009.

Crédits restructurés :

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Il n'y a pas de crédits restructurés dans les comptes de la CCCM.

Portefeuille de titres

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par les règlements CRC 2000-02 et CRC 2005-01, ainsi que par l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12.

Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de

marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

La Caisse centrale ne détient pas de titres de transaction.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible

de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué dans le cadre de la réévaluation légale de 1976 ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt

Opérations sur les marchés de gré à gré

Le règlement n°90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. A ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

La Caisse centrale n'enregistre que des opérations de couverture.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé

séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les immeubles, amortis par composantes, sont décomposés en trois éléments : le gros œuvre, les équipements et les aménagements et installations amortis respectivement sur : 60, 20 et 10 ans.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations corporelles immeubles sont de 3,5 ou 10 ans.

Les immobilisations incorporelles sont uniquement composées de logiciels et sont amorties sur 1an.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes. Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice. Cependant, conformément au règlement n°90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n°94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

En application de l'article 3 du CRBF 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme de marché d'établissements de crédit de première catégorie. Le taux d'augmentation des salaires est évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées. Elles sont évaluées sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail liée à l'ancienneté. Cet engagement est évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La CCCM applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La CCCM ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2

Effets publics et assimilés

| | 31 décembre 2009 | | | | 31 décembre 2008 | | | |
|----------------------|------------------|-----------|--------------|--------------|------------------|-----------|--------------|--------------|
| | Transaction | Placement | Invest. | Total | Transaction | Placement | Invest. | Total |
| Titres détenus | | | 673,4 | 673,4 | | | 956,7 | 956,7 |
| Titres prêtés | | | | | | | | |
| Ecart de conversion | | | | | | | | |
| Créances rattachées | | | 14,6 | 14,6 | | | 20,4 | 20,4 |
| Montant brut | | | 688,0 | 688,0 | | | 977,1 | 977,1 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| Montant net | | | 688,0 | 688,0 | | | 977,1 | 977,1 |
| Plus-values latentes | | | | | | | | |

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2009.
Il n'a pas été cédé de titres d'investissement avant leur échéance.

NOTE 3

Créances sur les établissements de crédit

| | 31 décembre 2009 | | 31 décembre 2008 | |
|--|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | A vue | A terme | A vue | A terme |
| Comptes ordinaires | 182,5 | | 38,0 | |
| Prêts, valeurs reçues en pension | | 5 881,8 | | 8 907,4 |
| Titres reçus en pension livrée | | | | 500,0 |
| Créances rattachées | | 6,5 | | 48,4 |
| Créances douteuses | | 0,0 | | 0,0 |
| Dépréciations | | 0,0 | | 0,0 |
| Total | 182,5 | 5 888,3 | 38,0 | 9 455,8 |
| Total des créances sur les établissements de crédit | | 6 070,8 | | 9 493,8 |
| dont prêts participatifs | | | | |
| dont prêts subordonnés | | | | |

Le total des créances sur établissements de crédit comprend 1 069,9 M€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 4**Créances sur la clientèle**

| | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|---|------------------|------------------|
| Créances commerciales | | |
| Créances rattachées | | |
| Autres concours | | |
| - Prêts et crédits | 12,1 | 13,0 |
| - Titres reçus en pension livrée | | |
| - Créances rattachées | 0,4 | 0,4 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 0,1 | 0,1 |
| Créances rattachées | | |
| Créances douteuses | | |
| Dépréciations | | |
| Total | 12,6 | 13,5 |
| dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne | | |
| dont prêts participatifs | | |
| dont prêts subordonnés | 1,0 | 1,0 |

Il n'existe pas de crédits restructurés à des conditions hors marchés parmi les encours sains.

NOTE 5**Obligations & autres titres à revenu fixe**

| | 31 décembre 2009 | | | | 31 décembre 2008 | | | |
|---|------------------|--------------|----------------|----------------|------------------|--------------|----------------|----------------|
| | Transaction | Placement | Invest. | Total | Transaction | Placement | Invest. | Total |
| Titres détenus cotés | | 409,1 | 230,0 | 639,1 | | 534,4 | 241,2 | 775,6 |
| Titres détenus non cotés | | 95,5 | 2 297,9 | 2 393,4 | | 150,5 | 5 165,7 | 5 316,2 |
| Titres prêtés | | | | | | | | |
| Créances rattachées | | 0,7 | 43,6 | 44,3 | | 4,4 | 72,6 | 77,0 |
| Créances douteuses (*) | | | | | | 40,5 | | 40,5 |
| Montant brut | | 505,3 | 2 571,5 | 3 076,8 | | 729,8 | 5 479,5 | 6 209,3 |
| Dépréciations | | (0,6) | | (0,6) | | (12,2) | | (12,2) |
| Provisions (*) | | | | | | (36,0) | | (36,0) |
| Montant net | | 504,7 | 2 571,5 | 3 076,2 | | 681,6 | 5 479,5 | 6 161,1 |
| Plus-values latentes | | 0,9 | | 0,9 | | 0,2 | | 0,2 |
| dont obligations subordonnées | | | | | | | | |
| dont titres émis par des organismes publics | | | | | | | | |

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2009.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition sur les titres de placement et les titres d'investissement sont respectivement de -0,1 et 0 M€ contre -0,4 et 0,2 M€ en 2008.

(*) L'intégralité des créances douteuses et des provisions au 31/12/2009 correspond aux obligations Lehman Brothers.

NOTE 5

Obligations & autres titres à revenu fixe

En application du règlement CRC 2008-17, des titres cotés dans le portefeuille de placement ont été transférés en titres d'investissement pour 241,2 M€ en date du 1er juillet 2008.

Si les titres n'avaient pas été transférés en titres d'investissement, un produit de 18,5M€ aurait été constaté au 31/12/2009, sous forme de reprise de dépréciation.

| | Valeur comptable au jour du transfert 01/07/2008 | Valeurs comptables au bilan en date d'arrêté 31/12/2009 | Valeur en date d'arrêté si les transferts n'avaient pas eu lieu 31/12/2009 | Plus ou moins value latentes 31/12/2009 |
|---|--|--|--|---|
| Actifs reclassés de : | | | | |
| Titres de placement vers titres d'investissement | 241,2 | 230,0 | 226,7 | -3,3 |
| Total | 241,2 | 230,0 | 226,7 | -3,3 |

NOTE 6

Actions & autres titres à revenu variable

| | 31 décembre 2009 | | | | 31 décembre 2008 | | | |
|--------------------------|------------------|-------------|-------------|-------|------------------|-------------|--------|-------------|
| | Transaction | Placement | T.A.P. | Total | Transaction | Placement | T.A.P. | Total |
| Titres détenus cotés | | 22,2 | | 22,2 | | 22,2 | | 22,2 |
| Titres détenus non cotés | | 5,0 | | 5,0 | | | | |
| Titres prêtés | | | | | | | | |
| Créances rattachées | | | | | | | | |
| Montant brut | | 27,2 | 27,2 | | | 22,2 | | 22,2 |
| Dépréciations | | -2,0 | -2,0 | | | -5,5 | | -5,5 |
| Total | | 25,2 | 25,2 | | | 16,7 | | 16,7 |
| Plus-values latentes | | 1,4 | 1,4 | | | 0,5 | | 0,5 |

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2009

NOTE 7**Titres de participation et autres titres détenus à long terme**

| | 31.12.2008 | Acquisitions Dotations | Cession Reprises | Transferts | Autres variations | 31.12.2009 |
|--|-------------|---------------------------|---------------------|------------|----------------------|-------------|
| Autres titres détenus à long terme | | | | | | |
| - cotés | | | | | | |
| - non cotés | 68,4 | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | 68,4 |
| Titres de participation | | | | | | |
| - cotés | 0,0 | | | | | 0,0 |
| - non cotés | 22,6 | 3,4 | -1,4 | | -0,2 | 24,4 |
| Sous-total | 91,0 | 3,5 | -1,4 | | -0,2 | 92,8 |
| Ecarts de conversion | | | | | | |
| Titres prêtés | | | | | | |
| Créances rattachées | | | | | | |
| Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I. | | | | | | |
| Montant brut | 91,0 | | | | | 92,8 |
| Dépréciations | | | | | | |
| - titres cotés | | | | | | |
| - titres non cotés | (0,1) | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | -0,1 |
| Sous-total | (0,1) | 0,0 | 0,0 | | 0,0 | -0,1 |
| Montant net | 90,9 | | | | | 92,7 |

Le CIC participe en tant qu'associé indéfiniment responsable à plusieurs sociétés civiles immobilières, sociétés en nom collectif et groupements d'intérêt économique notamment dans le cadre de la gestion de l'épargne salariale, du financement d'actifs, du développement de projets communautaires au sein du groupe CIC et d'opérations dans le secteur de l'immobilier. .

NOTE 8**Parts dans les entreprises liées**

| | 31.12.2008 | Acquisitions Dotations | Cession Reprises | Transferts | Autres variations | 31.12.2009 |
|--|-------------|---------------------------|---------------------|------------|----------------------|-------------|
| Valeur brute | 61,3 | 0,4 | -9,6 | | 0,2 | 52,3 |
| Ecarts de conversion | | | | | | |
| Titres prêtés | | | | | | |
| Créances rattachées | | | | | | |
| Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I. | | | | | | |
| Dépréciations | 0,0 | | | | | 0,0 |
| Montant net | 61,3 | | | | | 52,3 |
| Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit | 60,6 | | | | | 51,4 |
| Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées | 40,5 | | | | | 40,8 |
| Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées | 20,8 | | | | | 11,5 |

Opérations avec les entreprises liées

| | 31.12.2009 Entreprises liées | | 31.12.2008 Entreprises liées | |
|--|---------------------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| | Total | Dont subordonné | Total | Dont subordonné |
| Actif | | | | |
| Créances sur établissements de crédit | 6 061,5 | | 9 448,4 | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 2 409,7 | | 4 927,8 | |
| Passif | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 6 669,1 | | 8 998,0 | |
| Comptes créditeurs de la clientèle | | | | |
| Dettes représentées par un titre | 150,0 | | 2 024,0 | |
| Hors-bilan | | | | |
| Engagements donnés | | | | |
| Etablissements de crédit (1) | 404,0 | | 254,0 | |
| Clientèle | | | | |

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

(1) : Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques du groupe sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

NOTE 9

Immobilisations incorporelles

| | 31.12.2008 | Acquisitions Dotations | Cession Reprises | Autres variations | 31.12.2009 |
|--|-------------|---------------------------|---------------------|----------------------|-------------|
| Valeur brute | | | | | |
| - Fonds commerciaux | | | | | |
| - Frais d'établissement | | | | | |
| - Frais de recherche et de développement | | | | | |
| - Autres immobilisations incorporelles | 0,3 | | | | 0,3 |
| Montant brut | 0,3 | | | | 0,3 |
| Amortissements | | | | | |
| - Fonds commerciaux | | | | | |
| - Frais d'établissement | | | | | |
| - Frais de recherche et de développement | | | | | |
| - Autres immobilisations incorporelles | -0,3 | | | | -0,3 |
| Montant des amortissements | -0,3 | | | | -0,3 |
| Montant net | | | | | |

NOTE 10**Immobilisations corporelles**

| | 31.12.2008 | Acquisitions Dotations | Cession Reprises | Autres variations | 31.12.2009 |
|--------------------------------------|--------------|---------------------------|---------------------|----------------------|--------------|
| Valeur brute | | | | | |
| - Terrains d'exploitation | 1,2 | | | | 1,2 |
| - Terrains hors exploitation | | | | | |
| - Constructions d'exploitation | 17,0 | | | | 17,0 |
| - Constructions hors exploitation | | | | | |
| - Autres immobilisations corporelles | 0,8 | | | | 0,8 |
| Montant brut | 19,0 | | | | 19,0 |
| Amortissements | | | | | |
| - Terrains d'exploitation | | | | | |
| - Terrains hors exploitation | | | | | |
| - Constructions d'exploitation | -14,3 | -0,2 | | 0,0 | -14,5 |
| - Constructions hors exploitation | | | | | |
| - Autres immobilisations corporelles | -0,7 | -0,1 | | 0,0 | -0,7 |
| Montant des amortissements | -15,0 | -0,2 | | 0,0 | -15,2 |
| Montant net | 4,0 | | | | 3,8 |

NOTE 11**Autres actifs et passifs**

| | 31 décembre 2009 | | 31 décembre 2008 | |
|--|------------------|-------------|------------------|------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Primes sur options | | | | |
| Comptes de règlement d'opérations sur titres | | | | |
| Dettes représentatives des titres empruntés | | | | |
| Impôts différés | | | | |
| Débiteurs et créditeurs divers | 0,7 | 20,2 | 12,1 | 0,4 |
| Créances et dettes rattachées | 0,1 | | 0,1 | |
| Dépréciations | -0,1 | | -0,1 | |
| Total | 0,7 | 20,2 | 12,1 | 0,4 |

NOTE 12**Comptes de régularisation**

| | 31 décembre 2009 | | 31 décembre 2008 | |
|---|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Comptes d'encaissement | 0,0 | | 0,4 | |
| Comptes d'ajustements devises et hors-bilan | 1,5 | 40,4 | 11,4 | 49,0 |
| Autres comptes de régularisation | 7,0 | 14,2 | 8,0 | 8,7 |
| Total | 8,5 | 54,6 | 19,8 | 57,7 |

NOTE 13**Dettes envers les établissements de crédit**

| | 31 décembre 2009 | | 31 décembre 2008 | |
|---|------------------|----------------|------------------|-----------------|
| | A vue | A terme | A vue | A terme |
| Comptes ordinaires | 557,4 | | 1 207,7 | |
| Comptes à terme | | 6 169,0 | | 9 730,9 |
| Valeurs données en pension | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes rattachées | | 2,3 | | 32,1 |
| Total | 557,4 | 6 171,3 | 1 207,7 | 9 763,0 |
| Total des dettes envers les établissements de crédit | | 6 728,7 | | 10 970,7 |

Le total des dettes envers les établissements de crédit comprend 5 459,7 M€ d'opérations avec le réseau

NOTE 14**Comptes créditeurs de la clientèle**

| | 31 décembre 2009 | | 31 décembre 2008 | |
|--|------------------|-------------|------------------|------------|
| | A vue | A terme | A vue | A terme |
| Comptes d'épargne à régime spécial | | | | |
| Dettes rattachées | | | | |
| Total - Comptes d'Epargne à Régime Spécial | | | | |
| Autres dettes | 13,7 | 0,1 | 9,6 | 0,3 |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes rattachées | | | | |
| Total - Autres dettes | 13,7 | 0,1 | 9,6 | 0,3 |
| Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme | | 13,8 | | 9,9 |

NOTE 15***Dettes représentées par un titre***

| | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|--|------------------|------------------|
| Bons de caisse | | |
| Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables | 3 026,5 | 5 611,1 |
| Emprunts obligataires | | |
| Autres dettes représentées par un titre | | |
| Dettes rattachées | 2,5 | 24,2 |
| Total | 3 029,0 | 5 635,3 |

NOTE 16***Provisions***

| | 31.12.2008 | Dotations | Reprises | Autres variations | 31.12.2009 |
|--|-------------|------------|----------|-------------------|-------------|
| Provisions pour risques de contrepartie | | | | | |
| - sur engagements par signature (2) | 10,4 | | | | 10,4 |
| - sur engagements de hors-bilan | | | | | |
| - sur risques pays | | | | | |
| - provisions générales pour risques de crédit | | | | | |
| - autres provisions pour risques de contrepartie | | | | | |
| Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme | | | | | |
| Provisions pour risques et charges sur épargne logement | | | | | |
| Provisions sur filiales et participations | 0,0 | | | | 0,0 |
| Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie | | | | | |
| - provisions pour charges de retraite | 0,4 | 0,1 | | 0,0 | 0,5 |
| - provisions pour litiges (1) | | | | | |
| - autres provisions pour risques et charges (1) | 0,1 | | | 0,0 | 0,1 |
| Total | 10,9 | 0,1 | | 0,0 | 11,0 |

(1) Hors litiges clientèle relatifs à des crédits

(2) Les dotations aux provisions pour engagements par signature correspondent à un risque indirect sur Lehman Brothers.

NOTE 17**Capitaux propres et FRBG**

| | Capital | Primes | Réserves (1) | Ecarts de réévaluation | Provisions réglementées | Report à nouveau | Résultat exercice | Total | Fonds pour risques bancaires généraux |
|---|--------------|--------|--------------|------------------------|-------------------------|------------------|-------------------|--------------|---------------------------------------|
| Solde au 1.1.2008 | 115,9 | | 162,4 | | 2,5 | | 16,5 | 297,3 | 41,1 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 6,3 | 6,3 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 12,7 | | | 3,8 | -16,5 | | |
| Distribution de dividendes | | | | | | -3,7 | | -3,7 | |
| Augmentation de capital | 2,4 | | | | | | | 2,4 | |
| Incidence des réévaluations | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | | |
| Solde au 31.12.2008 | 118,3 | | 175,1 | | 2,5 | 0,1 | 6,3 | 302,3 | 41,1 |
| Solde au 1.1.2009 | 118,3 | | 175,1 | | 2,5 | 0,1 | 6,3 | 302,3 | 41,1 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 36,1 | 36,1 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 1,9 | | | 4,4 | -6,3 | | |
| Distribution de dividendes | | | | | | -4,4 | | -4,4 | |
| Augmentation de capital | 2,5 | | | | | | | 2,5 | |
| Incidence des réévaluations | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | | |
| Solde au 31.12.2009 | 120,8 | | 177,0 | | 2,5 | 0,1 | 36,1 | 336,5 | 41,1 |

Le capital de la CCCM s'élève à 120 822 197,50 euros entièrement souscrits.

Le nombre total d'actions A s'élève à 784 152. La valeur nominale de l'action A est de 76 euros. Une augmentation de 32 894 actions a été réalisée suite à la distribution du dividende 2008 sous forme d'actions.

La valeur nominale de l'action B est de 15,25 euros; le nombre d'actions émises est de 4 014 862

Au 31 décembre 2009, le poste " Réserves " se décompose de la manière suivante : 0,4 M€ pour la réserve légale, 173,4 M€ pour les réserves facultatives et 3,2 M€ pour les réserves diverses.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 36,2 M€ provenant du résultat pour 36,1M€ et du report à nouveau pour 0,1M€ de la manière suivante :

| | |
|----------------------|--|
| 4 400 283,66 | Dividendes au titre de l'exercice 2009 |
| 31 700 000,00 | Affectation à la réserve facultative |
| 92 300,56 | Dotations au report à nouveau. |
| 36 192 584,22 | Total distribuable |

NOTE 18**Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle**

| | < 3mois et à vue | > 3 mois < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | A durée indéterminée | Créances dettes rattachées | Total |
|--|---------------------|--------------------|-------------------|---------|-------------------------|----------------------------------|---------|
| Actifs | | | | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit * | 4 136,4 | 1 653,1 | 224,8 | 50,0 | | 6,5 | 6 070,8 |
| Créances sur la clientèle ** | 11,2 | 1,0 | | | | 0,4 | 12,6 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe *** | 561,2 | 1 132,3 | 1 268,5 | 70,5 | | 44,3 | 3 076,8 |
| Passifs | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3 544,0 | 917,8 | 2 264,6 | | | 2,3 | 6 728,7 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 13,8 | 0,1 | | | | | 13,9 |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | | |
| - Bons de caisse | | | | | | | |
| - Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables | 1 347,7 | 1 476,8 | 152,0 | 50,0 | | 2,5 | 3 029,0 |
| - Emprunts obligataires | | | | | | | |
| - Autres | | | | | | | |

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

** à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

*** exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 19**Contrevaleur en euros des actifs & passifs en devises**

La contrevaleur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2009 de : 0,1 M€ et de 0,1 M€.

NOTE 20**Autres engagements de garanties donnés**

Dans le cadre de ses opérations de refinancement auprès de la Banque de France, la CCCM a remis en garantie un montant de 1 246 M€ au 31/12/2009

NOTE 21**Engagements sur instruments financiers à terme**

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

| | 31 décembre 2009 | | | 31 décembre 2008 | | |
|---|------------------|-----------------------|----------------|------------------|-----------------------|----------------|
| | Couverture | Opérations de gestion | Total | Couverture | Opérations de gestion | Total |
| Opérations fermes | | | | | | |
| Marchés organisés | | | | | | |
| Contrats de taux | | | | | | |
| Contrats de change | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | |
| Marchés de gré à gré | | | | | | |
| Accords de taux futurs | | | | | | |
| Swaps de taux | 1 820,0 | | 1 820,0 | 2 288,4 | | 2 288,4 |
| Swaps financiers | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | |
| Swaps - autres | | | | | | |
| Opérations conditionnelles | | | | | | |
| Marchés organisés | | | | | | |
| Options de taux | | | | | | |
| Achétées | | | | | | |
| Vendues | | | | | | |
| Options de change | | | | | | |
| Achétées | | | | | | |
| Vendues | | | | | | |
| Actions et autres options | | | | | | |
| Achétées | | | | | | |
| Vendues | | | | | | |
| Marchés de gré à gré | | | | | | |
| Contrats de taux plafonds et planchers | | | | | | |
| Achétées | | | | | | |
| Vendues | | | | | | |
| Options de taux, change, actions et autres | | | | | | |
| Achétées | | | | | | |
| Vendues | | | | | | |
| Total | 1 820,0 | | 1 820,0 | 2 288,4 | | 2 288,4 |

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

| | 31 décembre 2009 | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------|----------------------------|---------------------|---------|
| | Position ouverte isolée | Micro couverture | Risque global tx d'intérêt | Gestion spécialisée | Total |
| Opérations fermes | | | | | |
| Achats | | | | | |
| Ventes | | | | | |
| Contrats d'échange | | 1 820,0 | | | 1 820,0 |
| Opérations conditionnelles | | | | | |
| Achats | | | | | |
| Ventes | | | | | |
| | 31 décembre 2008 | | | | |
| Opérations fermes | | | | | |
| Achats | | | | | |
| Ventes | | | | | |
| Contrats d'échange | | 2 288,4 | | | 2 288,4 |
| Opérations conditionnelles | | | | | |
| Achats | | | | | |
| Ventes | | | | | |

Aucun transfert de contrats du portefeuille d'opérations de micro-couverture au portefeuille de position ouverte isolée n' a été effectué durant l'exercice 2009.

NOTE 22**Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle**

| | 31 décembre 2009 | | | |
|--|------------------|-------------------|-------------|----------------|
| | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | Total |
| Instruments de taux | | | | |
| Marchés organisés | | | | |
| Achats | | | | |
| Ventes | | | | |
| Marchés de gré à gré | | | | |
| Achats | | | | |
| Ventes | | | | |
| Swaps de taux | 765,0 | 995,0 | 60,0 | 1 820,0 |
| Instruments de change | | | | |
| Marchés organisés | | | | |
| Achats | | | | |
| Ventes | | | | |
| Marchés de gré à gré | | | | |
| Achats | | | | |
| Ventes | | | | |
| Swaps financiers | | | | |
| Autres instruments financiers à terme | | | | |
| Marchés organisés | | | | |
| Achats | | | | |
| Ventes | | | | |
| Marchés de gré à gré | | | | |
| Achats | | | | |
| Ventes | | | | |
| Total | 765,0 | 995,0 | 60,0 | 1 820,0 |

NOTE 23**Instruments financiers à terme - Risque de contrepartie**

| | 31 décembre 2009 | | 31 décembre 2008 | |
|---|------------------|--------|------------------|--------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Juste valeur des instruments financiers | 59,1 | 168,5 | 118,7 | 210,7 |

Il s'agit ici de la juste valeur des swaps au 31/12/2009

NOTE 24***Produits et charges sur intérêts***

| | Exercice 2009 | | Exercice 2008 | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Etablissements de crédit | 169,2 | -215,6 | 365,2 | -399,5 |
| Clientèle | 0,8 | -0,1 | 0,9 | -0,8 |
| Crédit-bail et location simple | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 161,7 | -74,7 | 243,0 | -158,9 |
| Autres | 0,0 | -3,0 | | -5,1 |
| Total | 331,7 | -293,4 | 609,1 | -564,3 |
| dont charges sur dettes subordonnées | | | | |

NOTE 25***Revenus des titres à revenu variable***

| | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Titres de placement | 0,1 | 0,1 |
| Titres de l'activité de portefeuille | | |
| Titres de participation et ATDLT | 4,5 | 4,1 |
| Parts dans les entreprises liées | 3,4 | 12,5 |
| Revenus des parts de S.C.I. | | |
| Total | 8,0 | 16,7 |

NOTE 26**Commissions**

| | Exercice 2009 | | Exercice 2008 | |
|---|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Opérations de trésorerie & interbancaires | | -0,1 | 0,0 | -0,1 |
| Opérations avec la clientèle | | 0,0 | | |
| Opérations sur titres | | -0,3 | | -0,2 |
| Opérations de change | | | | |
| Opérations de hors-bilan | | | | |
| Engagements sur titres | | | | |
| Engagements financiers à terme | | | 0,1 | -0,1 |
| Engagements de financement et de garantie | | | | |
| Prestations de services financiers | | 0,0 | 0,4 | 0,0 |
| Commissions sur moyens de paiement | | | | 0,0 |
| Autres commissions (dont produits rétrocédés) | | | | |
| Total | | -0,4 | 0,5 | -0,4 |

NOTE 27**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

| | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|--|---------------|---------------|
| Sur titres de transaction | | |
| Sur opérations de change | | 0,0 |
| Sur instruments financiers à terme | | |
| De taux d'intérêt | | |
| De cours de change | | |
| Sur autres instruments financiers y compris actions | | |
| Sous-total | | 0,0 |
| Dotations pour dépréciation instruments financiers | | |
| Reprises sur dépréciation des instruments financiers | | |
| Total | | 0,0 |

NOTE 28***Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés***

| | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|--|---------------|---------------|
| Opérations sur titres de placement | | |
| Plus-values de cession | 0,1 | 0,0 |
| Moins-values de cession | | |
| Dotations pour dépréciation | 15,1 | -10,2 |
| Reprises sur dépréciation | | |
| Opérations sur titres de l'activité de portefeuille | | |
| Plus-values de cession | | |
| Moins-values de cession | | |
| Dotations pour dépréciation | | |
| Reprises sur dépréciation | | |
| Total | 15,2 | -10,2 |

NOTE 29***Autres produits et charges d'exploitation bancaire***

| | Exercice 2009 | | Exercice 2008 | |
|--|---------------|------------|---------------|------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Produits accessoires | 1,4 | | 1,5 | |
| Transferts de charges | | | | |
| Dotation nette aux provisions | | | | |
| Autres produits et charges d'exploitation bancaire | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 1,4 | 0,0 | 1,5 | 0,0 |

NOTE 30**Charges de personnel**

| | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|--|---------------|---------------|
| Salaires & traitements | -1,3 | -1,4 |
| Charges sociales | -0,8 | -0,6 |
| Charges de retraite | | |
| Intéressement et participation des salariés | -0,2 | -0,2 |
| Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations | -0,2 | -0,3 |
| Dotations nettes aux provisions pour retraite | -0,2 | 0,0 |
| Autres reprises nettes aux provisions | | 0,1 |
| Total | -2,7 | -2,4 |

NOTE 31**Coût du risque**

| | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|--|---------------|---------------|
| Dotations pour dépréciation des créances douteuses | | -36,0 |
| Reprises sur dépréciation des créances douteuses | 36,0 | 0,0 |
| Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations | -34,9 | |
| Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations | -0,1 | |
| Récupérations sur créances amorties | | |
| Solde des créances | 1,0 | -36,0 |
| Dotations aux provisions | | -10,4 |
| Reprises de provisions | | |
| Solde des risques | | -10,4 |
| Total | 1,0 | -46,4 |

Le coût du risque 2009 concerne principalement la cession des titres Lehman Brothers.

NOTE 32**Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

| | Exercice 2009 | | | | | Exercice 2008 |
|--|-------------------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------------|------------|---------------|
| | Effets publics & valeurs assimilées | Obligations & ATRF | Participation & ATDLT | Parts dans les entreprises liées | Total | Total |
| Sur immobilisations financières | | | | | | |
| Plus-values de cessions | | | 0,6 | | 0,6 | 0,0 |
| Moins-values de cessions | | -0,1 | | | -0,1 | |
| Dotations pour dépréciation | | | 0,0 | | 0,0 | -6,5 |
| Reprises sur dépréciation | | | 0,0 | | 0,0 | 6,7 |
| Sous-total | | -0,1 | 0,6 | | 0,5 | 0,2 |
| Sur immobilisations corporelles et incorporelles | | | | | | |
| Plus-values de cessions | | | | | | |
| Moins-values de cessions | | | | | | |
| Sous-total | | | | | | |
| Total | | | | | 0,5 | 0,2 |

NOTE 33**Résultat exceptionnel**

| | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Boni de fusion | | |
| Remboursement subvention | | 3,6 |
| Autres résultats exceptionnels | | 0,1 |
| Total | | 3,7 |

NOTE 34***Impôts sur les bénéfices***

| | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|---|---------------|---------------|
| Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale | -14,2 | 6,8 |
| Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale | | |
| Total | -14,2 | 6,8 |
| Sur activités courantes | -14,2 | 8,1 |
| Sur éléments exceptionnels | | -1,3 |
| Total | -14,2 | 6,8 |

Le produit d'impôt courant correspond à un produit de carry-back comptabilisé pour 0,7 M au 31 décembre 2009. Une créance du même montant a été comptabilisée au 31 décembre 2009.

NOTE 35***Effectifs moyens***

Pour l'exercice 2009, l'effectif moyen du personnel s'établit à 28,42 salariés.

NOTE 36***Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration***

| | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|--|---------------|---------------|
| Montant global des rémunérations versées | 0,0 | 0,0 |
| Montant global des jetons de présence | 0,0 | 0,0 |

NOTE 37***Droits individuels à la formation.***

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (D I F) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 3 080 heures

NOTE 38***Honoraires des Commissaires aux comptes***

Le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes s'élève à 95 K€ toutes taxes comprises pour l'exercice 2009, l'intégralité de cette somme correspond aux diligences menées au titre du contrôle légal des comptes annuels.

Résultats financiers, comptes sociaux des cinq derniers exercices
(en Euros)

| Nature des indicateurs | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1-Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social en Euros | 112 084 478 | 113 875 114 | 115 887 974 | 118 322 254 | 120 822 198 |
| Nombre d'actions ordinaires | 669 182 | 692 743 | 719 228 | 751 258 | 784 152 |
| 2-Résultat global des opérations effectives (en K€) | | | | | |
| Produits bancaires hors taxes | 320 290 | 377 560 | 442 089 | 627 848 | 356 291 |
| Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions | 24 661 | 29 213 | 23 444 | -224 | 50 718 |
| Impôt sur les bénéfices | 7 635 | 10 440 | 6 051 | 6 808 | 14 195 |
| Participation et intéressement des salariés due au titre de l'exercice | - | - | - | - | - |
| Bénéfice | 16 554 | 18 090 | 16 525 | 6 302 | 36 136 |
| Montant des bénéfices distribués | 2 946 | 18 167 | 16 475 | 6 342 | 4 400 |
| 3-Résultats des opérations réduits à une action (en €) (1) | | | | | |
| Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements, dépréciations et provisions | 25,92 | 27,12 | 24,32 | 8,67 | 47,31 |
| Bénéfice net | 25,25 | 26,57 | 23,41 | 8,57 | 47,07 |
| Intérêt statutaire attribué à chaque action ancienne (2) | 2,79 | 3,08 | 3,47 | 3,42 | 2,96 |
| 4-Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés (effectif moyen ETP) | 48 | 45 | 35 | 29 | 28 |
| Montant de la masse salariale en K | 1 944 | 1 930 | 1 616 | 1 406 | 1 428 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales) en K | 855 | 827 | 747 | 674 | 753 |

(1) Calculé sur le nombre moyen d'actions dans l'année (665 545 pour 2005 , 680 962,5 pour 2006, 705 985,50 pour 2007, 735 243 pour 2008 et 767 705 pour 2009)

(2) Intérêt statutaire accordé à chaque action nouvelle: 1,39€ pour l'exercice 2005, 1,54€ pour l'exercice 2006, 1,74€ pour l'exercice 2007, 1,71€ pour l'exercice 2008 et 1,48€ pour l'exercice 2009.

Filiales et participations au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

| Sociétés et adresses | Capital | Capitaux propres hors capital et résultat 2009 | Quote- part du capital détenu (en%) | Valeur comptable des titres détenus | | Avances consenties par la banque | Cautions et avals donnés par la banque | Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé | Résultat net du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la banque au cours de l'exercice |
|-------------------------|---------|---|---|--|-------|---|--|--|---|---|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |

Renseignements détaillés concernant les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

Participations (de 10 à 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)

| | | | | | | | | | | |
|---|-------|-------|------|------|------|--|--|---------|------|-----|
| Banque Transatlantique Luxembourg - 15, boulevard Joseph 2 BP 884 L-2018 Luxembourg | 14,2 | 5,2 | 10,0 | 1,4 | 1,4 | | | 6,0 | 1,4 | 0,1 |
| Cardinet Participations 88 90 rue Cardinet 75017 PARIS Siren 479 484 644 | 1,6 | 0,0 | 99,0 | 1,6 | 1,5 | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Caisse de Refinancement de l'habitat 35 rue de la Boétie 75008 PARIS Siren 333 614 980 | 199,9 | 7,4 | 10,9 | 22,7 | 22,7 | | | 1 745,7 | 0,6 | 0,4 |
| Factocic - Tour facto 18 rue hoche 92988 Paris la défense Siren 380 307 413 | 7,7 | 102,6 | 15,0 | 8,7 | 8,7 | | | 85,3 | 13,1 | 1,2 |

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire n' excède pas 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

| | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|--|--|--|-----|-----|--|--|--|--|-----|
| dans les sociétés françaises | | | | 0,2 | 0,2 | | | | | 0,0 |
| dans les sociétés étrangères | | | | 0,0 | 0,0 | | | | | 0,0 |

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Caisse Centrale du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marchés toujours dégradées. C'est dans ce contexte, qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

— Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation de certains instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines dépréciations et provisions, tel que décrit dans les notes 1 et 5 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

— Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme et sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2010

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

OLIVIER DURAND

MAZARS

PIERRE MASIERI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec la Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC)

- *Nature et objet* : avances en compte courant d'associés.
- *Modalités* :
 - Taux d'intérêts : 8 %
 - Encours au 31 décembre 2009 : 91 012,09 euros..
 - Intérêts au 31 décembre 2009 : 7 280,97 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 4 mai 2010

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

OLIVIER DURAND

MAZARS

PIERRE MASIERI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AU PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL, et en application de l'article L. 232-19 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'offre de paiement aux actionnaires du dividende en actions, que l'assemblée générale a la faculté de proposer.

Le prix d'émission des actions à émettre dans le cadre du paiement du dividende en actions a été déterminé selon les dispositions légales. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de nous prononcer sur l'application des règles relatives à la détermination du prix d'émission.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que le prix d'émission des actions est déterminé conformément aux règles prévues par la loi.

Les éléments retenus pour déterminer le prix d'émission sont les suivants :

Les actions émises ne conférant pas de droit sur les réserves de la société, le prix d'émission des actions correspond à la valeur
■ nominale des actions, soit 76 euros par action.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'application des règles de détermination du prix d'émission des actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 4 mai 2010

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

OLIVIER DURAND

MAZARS

PIERRE MASIERI

RÉSOLUTIONS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MAI 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de l'exercice ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne aux Administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des excédents et décide de répartir les excédents de l'exercice 2009 s'élevant à 36 136 333,81 euros auxquels s'ajoute le report à nouveau de 56 250,41 euros, soit un bénéfice distribuable de 36 192 584,22 euros, comme suit :

| | |
|------------------------------------|----------------------------|
| • Intérêts sur actions A anciennes | 2 223 723,68 euros |
| • Intérêts sur actions A nouvelles | 48 683,12 euros |
| • Intérêts sur actions B anciennes | 2 127 876,86 euros |
| • Total des intérêts distribués | 4 400 283,66 euros |
| • Réserve facultative | 31 700 000,00 euros |
| • Report à nouveau | 92 300,56 euros |
| • Total du bénéfice distribuable | 36 192 584,22 euros |

L'Assemblée Générale, décide l'attribution :

pour les actions de catégorie A :

- à chacune des actions ordinaires de catégorie A anciennes, d'un intérêt de 2,96 euros par titre ;
- à chacune des actions ordinaires de catégorie A nouvelles, d'un intérêt de 1,48 euro par titre.

pour les actions de catégorie B :

- à chacune des actions de catégorie B anciennes, d'un intérêt de 0,53 euro par titre ;

La totalité des intérêts distribués aux actions A et B est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale propose à chaque sociétaire, conformément à l'article 31 des statuts, une option globale entre le paiement de l'intérêt attribué aux actions A en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées, à titre de dividende par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

| Exercices | Dividendes distribués intégralement éligibles à l'abattement* |
|---------------------|--|
| 2006 | |
| Actions A anciennes | 3,08 |
| Actions A nouvelles | 1,54 |
| Actions B anciennes | 0,28 |
| 2007 | |
| Actions A anciennes | 3,47 |
| Actions A nouvelles | 1,74 |
| Actions B anciennes | 0,33 |
| 2008 | |
| Actions A anciennes | 3,42 |
| Actions A nouvelles | 1,71 |
| Actions B anciennes | 0,48 |

* Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la dissolution de la COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, par suite de sa fusion-absorption par la CAISSE INTERFEDERALE DE CREDIT MUTUEL et du changement de dénomination sociale de celle-ci qui prend pour nouvelle dénomination CREDIT MUTUEL ARKEA

Elle ratifie la nomination de la CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE comme Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 mai 2009, en remplacement de la COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL démissionnaire par suite de sa fusion-absorption.

La CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE, exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à

l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années le mandat d'Administrateur de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DU CENTRE. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Caisse centrale du Crédit Mutuel
Société anonyme Coopérative à capital variable
R.C.S Paris B632 049 052

Siège Social : 88-90, rue Cardinet 75847 PARIS Cedex 17
Téléphone : 01.44.01.10.10 - Télécopieur : 01.44.01.12.30

Edité par la Confédération nationale du Crédit Mutuel
Direction des Relations Extérieures
Communication et Relations Institutionnelles

Dépôt légal : 2ème trimestre 2010

